

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Direction des finances - Régie de recettes du Commerce non Sédentaire - Délocalisation provisoire de la régie du 5 au 23 décembre 2016..... **Page 3804**
- Décision d'ester en justice - Constitution de partie civile.....**Pages 3804 à 3806**
- Musée d'art contemporain - Mise à disposition de locaux.....**Page 3806**

Arrêtés municipaux :

- Service des Mairies d'Arrondissement - Mairie du 3^e arrondissement - Régie de recettes - Nomination de la salle des fêtes et des mariages **Page 3806**
- DAC - MBA - Décision municipale modificative : augmentation du fonds de caisse.....**Page 3807**
- Délégation de signature d'un fonctionnaire territorial**Page 3808**
- Abrogation de délégation de signature à un fonctionnaire territorial.....**Page 3809**
- Tarifs d'occupation commerciale du domaine public applicables à compter du 1^{er} janvier 2017.....**Page 3809**
- Commission départementale d'aménagement cinématographique du 8 décembre 2016 - Remplacement de M. Képénékian.....**Page 3814**
- Arrêté temporaire n°: 2016 C 14278 : dans certaines rues de Lyon 1^{er}, 2^e, 3^e, 5^e et 6^e**Page 3814**
- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents**Page 3814**
- Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons**Page 3817**
- Délégation Générale aux Ressources Humaines :
 - Recrutement par mutation - Mutation - Recrutement pour remplacement - Recrutement remplaçant - arrêté rectificatif - Recrutement temps partiel - Réintégration - St: Arrêté rectificatif Rsa - St: Nomination stagiaire catégorie C - Recrutement pour complément temps partiel **Page 3869**
- Centre Communal d'Action Sociale :
 - Recrutement non titulaire complément temps partiel..... **Page 3870**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Conseil municipal - Séance publique - Avis.....**Page 3871**
- Conseil municipal - Liste des groupes d'élus - Avis**Page 3871**
- Occupation du droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclaration préalable de travaux, lotissements, changements d'usage **Pages 3871 à 3875**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Direction des finances - Régie de recettes du Commerce non Sédentaire - Délocalisation provisoire de la régie du 5 au 23 décembre 2016 au Lunapark 79 quai Perrache 69002 Lyon dans le cadre du Lunapark Hiver (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Le Maire de la Ville de Lyon

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2014/5 du 4 avril 2014, autorisant la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des Services Municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté 2016/25003 du 26 août 2016 donnant délégation du Maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande Publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2013, modifié, instituant une régie de recettes au service au Commerce Non Sédentaire auprès de la Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat 198 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon;

Vu la proposition de M. Dominique Gama, Directeur de la Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat en date du 4 octobre 2016;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 20 octobre 2016

Décide :

Que l'arrêté du 4 juin 2013 annule et remplace l'arrêté du 22 mai 1989 et est modifié comme suit :

Article Premier. - Il est institué une régie de recettes auprès de la Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat, service Commerce Non Sédentaire ;

Art. 2. - Cette régie est installée 198 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon et, provisoirement, du 5 au 23 décembre 2016, au Lunapark sis 79 quai Perrache 69002 Lyon ;

Art. 3. - La régie encaisse les produits suivants :

- Droits de place et droits annexes liés à l'électricité pour les marchés,
- Redevances d'occupation du domaine public pour les commerçants ambulants, vogues, cirques, Luna Park et toute activité commerciale non sédentaire,
- Frais de dossier pour l'établissement des autorisations de vente et de leur duplicata.

Art. 4. - Chaque perception de produit donne lieu à la délivrance, par le régisseur, d'une quittance ou, pour les produits liés aux marchés forains, de tickets par le régisseur ou ses mandataires ;

Art. 5. - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Numéraires dans la limite de trois cents euros (300€)
- Chèques bancaires
- Virement

Art. 7. - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques ;

Art. 8. - Un fonds de caisse d'un montant de cent cinquante euros (150 €) est mis à disposition du régisseur ;

Art. 9. - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à soixante-cinq mille euros (65 000 €) ;

Art. 10. - Le régisseur est tenu de verser à M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon le montant de l'encaisse dès que celui-ci a atteint le montant maximum fixé à l'article 9 et au minimum une fois tous les mois et en cas de sortie de fonctions ;

Art. 11. - Le régisseur verse auprès de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon la totalité des justificatifs des opérations de recettes tous les mois ;

Art. 12. - Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

Art. 13. - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

Art. 14. - M. l'Adjoint Délégué aux Finances et M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication au Bulletin Municipal Officiel. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision. Lyon, le 16 novembre 2016

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué aux Finances Publiques

Et à la Commande Publique

Richard BRUMM

Décision d'ester en justice - Constitution de partie civile (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Pôle exploitation)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2014 donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «accepte que les décisions à prendre ... puissent être signées dans tous les cas par le Maire, par l'Adjoint délégué ... ayant reçu délégation»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 11 avril 2014 déléguant à M. Guy Corazzol les compétences relatives au contentieux général.

Vu la plainte du 28 juin 2016 déposée par la Ville de Lyon à la suite de dégradations de biens publics

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense des intérêts de la Ville de Lyon, en tant que partie civile, dans l'action intentée contre R. N., devant le Tribunal de Grande Instance de Lyon, tendant à obtenir l'octroi de dommages et intérêts pour dégradations de biens publics.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.
Fait à Lyon, le 13 octobre 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Guy CORAZZOL*

Décision d'ester en justice - Requête en référé suspension de M. F.S. contre la décision du 5 juillet 2016 de non renouvellement de son contrat et la décision du 29 septembre 2016 rejetant son recours gracieux (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «accepte que les décisions à prendre ... puissent être signées dans tous les cas par le Maire, par l'Adjoint délégué ... ayant reçu délégation»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 3 novembre 2014 déléguant à M. Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personne,

Vu la requête n°1608587 du 27 novembre 2016 déposée par M. F.S., représenté par M^e Anne Walgenwitz, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. F.S., représenté par M^e Anne Walgenwitz, devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir en référé la suspension de la décision du 5 juillet 2016 de non renouvellement de son contrat, et la décision du 29 septembre 2016 rejetant son recours gracieux.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.
Fait à Lyon, le 2 décembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Gérard CLAISSE*

Décision d'ester en justice - Référé expertise de la Société V. I. R. avant la construction d'un bâtiment accueillant 47 logements sur un terrain sis 55 bis avenue du Point du Jour à Lyon 69005 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «accepte que les décisions à prendre ... puissent être signées dans tous les cas par le Maire, par l'Adjoint délégué ... ayant reçu délégation»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 3 novembre 2014 déléguant à M. Guy Corazzol les compétences relatives au contentieux général,

Vu l'assignation du 25 août 2016 déposée par la Société V. I. R..

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la Société V. I. R., devant le Tribunal de Grande Instance de Lyon tendant à obtenir l'expertise préalable d'un expert avant la construction d'un bâtiment accueillant 47 logements sur un terrain sis 55 bis avenue du Point du Jour à Lyon (69005).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.
Fait à Lyon, le 6 décembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Guy CORAZZOL*

Décision d'ester en justice - Référé expertise de la S. A. de C. de la V. de L. avant la construction de trois bâtiments de type R+5 sis 70 à 78 rue Laennec à Lyon 69008 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «accepte que les décisions à prendre ... puissent être signées dans tous les cas par le Maire, par l'Adjoint délégué ... ayant reçu délégation»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à M. Guy Corazzol les compétences relatives au contentieux général,

Vu l'assignation du 28 novembre 2016 déposée par la S. A. de C. de la V. de L.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la S. A. de C. de la V. de L., représentée par M^e

Stéphane Bonnet, devant le Tribunal de Grande Instance de Lyon tendant à obtenir l'expertise préalable avant la construction de trois bâtiments de type r+5 sis 70 à 78 rue Laënnec à Lyon (69008)

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.
Fait à Lyon, le 6 décembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Guy CORAZZOL*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation contre la lettre d'information du 3 juin 2016 autorisant la fermeture de l'école Lévi-Strauss sis 8 rue du Plâtre à Lyon 69001. (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre ... puissent être signées dans tous les cas par le Maire, par l'Adjoint délégué ... ayant reçu délégation »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à M. Guy Corazzol les compétences relatives au contentieux général,

Vu la requête n°1604666-3 du 24 juin 2016 déposée par l'association des parents d'élèves de l'école Lévi-Strauss, M. Jérôme Bastien, M. Adrien Brugerolle de Fraissinette, M^{me} Oleanda Izquierdo, M. Christophe Lyevre, M^{me} Gaëlle Marti, M. Jean-Luc Martinez et M^{me} Pascale Nallet, représentés par M^e Thibault Soleihac.

Décide :

Article Premier - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par l'association des parents d'élèves de l'école Lévi-Strauss, M. Jérôme Bastien, M. Adrien Brugerolle de Fraissinette, M^{me} Oleanda Izquierdo, M. Christophe Lyevre, M^{me} Gaëlle Marti, M. Jean-Luc Martinez et M^{me} Pascale Nallet devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir :

L'annulation de la lettre d'information du 3 juin 2016 autorisant la fermeture de l'école Lévi-Strauss sis 8 rue du Plâtre à Lyon 69001,

La condamnation de la Ville de Lyon à verser la somme de 500 euros à chacun des requérants au titre des frais irrépétibles en application des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.
Fait à Lyon, le 6 décembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Guy CORAZZOL*

Musée d'art contemporain - Mise à disposition de la salle de conférence à la Poste (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2014/4 du Conseil municipal du 4 avril 2014 envoyée en Préfecture le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22-5° du Code Général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider « de la conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »

Vu la délibération N° 2013-5614 du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2013 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces au musée d'art contemporain ,

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé musée d'art contemporain, situé 81 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon référencé comme ensemble immobilier n° 6087,

Considérant la demande de La Poste - Direction de la Communication sise 10 place Antonin Poncet 69002 Lyon - d'organiser une manifestation dans les locaux / la salle de conférence du musée le 3 novembre 2016 à partir de 16 heures,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire, en date du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière de mise à disposition ponctuelle des locaux affectés au secteur culturel.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de La Poste pour une durée de 3 heures, le 3 novembre 2016, des locaux sus désignés, moyennant une redevance de trois cent euros HT (trois cents euros hors taxe).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.
Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.
Fait à Lyon, le 23 novembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Georges KÉPÉNÉKIAN*

Service des Mairies d'Arrondissement - Mairie du 3^e arrondissement - 215 rue Duguesclin 69003 Lyon - Régie de recettes - Nomination de la salle des fêtes et des mariages en salle Eugène Brouillard - Modification du montant de l'encaisse fiduciaire à 500 euros - Modification du fonds de caisse à 0 euro (Direction des Finances - Service Qualité et Modernisation Comptable)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2014/5 du 4 avril 2014, autorisant la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des Services Municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté 2016/25003 du 26 août 2016 donnant délégation du Maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande Publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2004, modifié, instituant une régie de recettes Location de salles à la Mairie du 3^e arrondissement ;

Vu la proposition de M^{me} Joëlle Rondepierre, Responsable Gestion Administrative et Financière de la Mairie du 3^e arrondissement en date du 14 septembre 2016 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon en date du 29 septembre 2016 ;

Décide :

Que l'arrêté du 22 décembre 2004 est modifié comme suit :

Article Premier. - Il est institué une régie de recettes à la Mairie du 3^e arrondissement de Lyon ;

Art. 2. - Cette régie est installée : 215 rue Duguesclin 69003 Lyon ;

Art. 3. - Cette régie encaisse les produits de la location et cautions de la salle des fêtes et des mariages nommée désormais : salle Eugène Brouillard et située à la même adresse ;

Art. 4. - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Numéraires dans la limite de trois cents euros (300€) par opération

- Chèques

Art. 5. - Le montant maximum de l'encaisse consolidée (Monnaie fiduciaire détenue à la régie) est fixé à cinq cents euros (500 euros). Lorsque ce montant est atteint, le régisseur devra sans délai effectuer un versement de la totalité des fonds auprès du Trésorier de Lyon Municipal.

Art. 6. - La régie ne dispose pas de fonds de caisse.

Art. 7. - Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées, à la Trésorerie de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon au moins une fois par mois, lorsque le montant de l'encaisse est atteint, et lors de sa sortie de fonction. Dans le cas où les recettes sont encaissées par chèques bancaires, les chèques devront être envoyés régulièrement au Centre de Traitement des Chèques de Créteil.

Les recettes seront constatées par la production d'états mensuels, remis régulièrement à la Direction des Finances de la Ville ;

Art. 8. - Le régisseur doit exiger un chèque certifié ou un chèque de banque lorsque le montant est supérieur à mille cinq cents euros (1500 euros) ;

Art. 9. - Le régisseur et son ou ses mandataires sont désignés par arrêté municipal sur avis conforme de Monsieur le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon ;

Art. 10. - Le régisseur est assujéti à un cautionnement fixé selon la réglementation en vigueur ;

Art. 11. - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée selon la réglementation en vigueur ;

Art. 12. - M. l'Adjoint Délégué aux Finances et M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin Municipal Officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Fait à Lyon, le 5 décembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué aux Finances
et à la Commande Publique
Richard BRUMM*

DAC - MBA - Décision municipale modificative : augmentation du fonds de caisse à 2600 € «augmentation de 1400 €» pendant le déroulement de l'expo «Matisse» du 2 décembre 2016 au 6 mars 2017 (Direction des Finances - Service Qualité et Modernisation Comptable)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2014/5 du 4 avril 2014, autorisant le Maire à créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des Services Municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2014 donnant délégation du Maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande Publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté en date du 14 septembre 1990, modifié, instituant une régie de recettes au Musée des Beaux-Arts auprès de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Lyon ;

Vu l'arrêté en date du 1^{er} octobre 2012 transformant la régie de recettes en régie de recettes et d'avances ;

Vu la proposition de M. Emmanuel Allemand, régisseur titulaire de la régie de recettes et d'avances du Musée des Beaux-Arts auprès de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Lyon en date du 27 octobre 2016 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 21 novembre 2016 ;

Décide :

Que l'arrêté du 14 septembre 1990, modifié, instituant une régie de recettes au Musée des Beaux-Arts auprès de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Lyon est modifié comme suit :

Article Premier. - Il est institué au Musée des Beaux-Arts une régie de recettes et d'avances.

Art. 2. - Cette régie est installée 20, place des Terreaux 69001 Lyon.

Art. 3. - La régie encaisse les produits suivants :

- Droits d'entrées au Musée
- Visites et/ou conférences
- Participation à des ateliers pédagogiques
- Produits de la mise à disposition des locaux du Musée des Beaux-Arts et des cautions liées à ces mises disposition
- Photocopies
- Location d'audio-guides
- Vente de Lyon City Card
- Vente de cartes « Musées », de cartes « Culture » et de cartes « Jeunes » ;
- La location d'audioguides
- Billet soutien à l'activité des musées.

Art. 4. - La régie règle les dépenses suivantes :

- Remboursement de billets d'entrée au musée préalablement payés par les visiteurs, en cas d'annulation d'une manifestation, du fait du musée.
- Remboursement de billets d'entrée au musée préalablement payés par les visiteurs, en cas de force majeure pour le visiteur, sur décision de la Direction du musée.

Art. 5. - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Numéraires
- Chèques
- Carte bancaire en présentiel et à distance
- Pass culture, Lyon City Card, carte musées, carte cultures, carte musées ou culture jeunes, carte M'RA
- Virement.

Art. 6. - Les dépenses désignées à l'article 4 sont réglées selon les modes de règlement suivants :

- Numéraires
- Chèques.

Art. 7. - Le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à quatre-vingt mille euros (80 000 euros).

Art. 8. - Un compte de dépôt de fond est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques 3 rue de la Charité 69002 Lyon.

Art. 9. - Il est institué un fonds de caisse de 1 800 € (mille huit cent euros), porté à 2 600 € (deux mille six cents euros) pendant la période couvrant le déroulement de l'exposition « Matisse », du 2 décembre 2016 au 6 mars 2017.

Art. 10. - Le montant de l'avance à consentir au régisseur est fixé à quatre cents euros (400 euros).

Art. 11. - Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées à la Trésorerie de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon au moins une fois par mois, le dernier jour ouvrable du mois, sur production d'un bulletin sommaire de versement, et lors de sa sortie de fonction. Toutefois, il y aura lieu d'effectuer un versement supplémentaire lorsque le montant de l'encaisse sera atteint. Dans le cas où les recettes sont encaissées par effets bancaires ou postaux, les chèques devront être envoyés régulièrement au Centre de Traitement des Chèques de Créteil. Les recettes seront constatées par la production d'états mensuels, remis régulièrement à la Direction des Finances de la Ville.

Art. 12. - Le recouvrement des droits est effectué via une billetterie informatisée respectant la réglementation en vigueur. Des états détaillés des prestations vendues devront être remis à la Trésorerie en même temps que le versement de fin de mois.

Art. 13. - Le régisseur doit verser à la Trésorerie de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon la totalité des pièces justificatives de dépenses au moins une fois par mois. Ces pièces devront être conformes aux prescriptions relatives aux mandats de paiement ou mémoires acquittés par les parties prenantes. Le renouvellement de l'avance sera en fonction des justifications apportées et reconnues valables.

Art. 14. - Le régisseur sera désigné par arrêté municipal sur avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon.

Art. 15. - Le régisseur est assujéti à un cautionnement fixé selon la réglementation en vigueur.

Art. 16. - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée selon la réglementation en vigueur.

Art. 17. - M. l'Adjoint Délégué aux Finances et M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin Municipal Officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Fait à Lyon, le 5 décembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué aux Finances
et à la Commande Publique
Richard BRUMM*

Délégation de signature de M^{me} Géraldine Hakim (Direction des Finances - Service Qualité et Modernisation Comptables)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2511-27, relatif aux délégations de signature ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de conférer des délégations de signature en matière d'exécution comptable.

Arrête :

Article Premier. - Délégation de signature est donnée à M^{me} Géraldine Hakim, Directrice Générale Adjointe de la Délégation Générale aux Ressources Humaines, dans son domaine de compétence, pour :

- La signature des bons de commande, émis en exécution des marchés à bons de commande conclus par la Ville de Lyon dont le montant est inférieur à 90 000 € HT ;
- La certification du service fait sans limitation de montant ;
- L'attestation de la conformité et de l'exactitude des faits énoncés par les mémoires, factures et pièces justificatives jointes à l'appui des mandats de paiement et de l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en recouvrement des recettes ;
- Pour la signature des déclarations relatives à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (et taxes assimilées) et le cas échéant, la télédéclaration ;
- La signature de la correspondance courante avec les créanciers et débiteurs de la ville ;

• La délivrance des extraits du registre des délibérations du Conseil municipal et arrêtés municipaux ressortant de la compétence de la Direction des Finances ;

• La signature des arrêtés nominatifs des régisseurs d'avances et de recettes.

Art. 2. - M. le Directeur Général de la Ville et M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa transmission en Préfecture et de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa notification.

Lyon, le 18 novembre 2016

Le Maire de la Ville de Lyon,
Gérard COLLOMB

Abrogation de la délégation de signature de M. Jean-Luc Ducrocq (Direction des Finances - Service Qualité et Modernisation Comptables)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2511-27, relatif aux délégations de signature ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de conférer des délégations de signature en matière d'exécution comptable ;

Vu l'arrêté en date du 7 avril 2014 portant délégation de signature de Monsieur Jean-Luc DUCROCQ.

Arrête :

Article Premier. - La délégation de signature accordée à Monsieur Jean-Luc DUCROCQ en date du 7 avril 2014 (arrêté 2016/465) est abrogée.

Art. 2. - M. le Directeur Général de la Ville et Monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa transmission en Préfecture et de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa notification.

Lyon, le 18 novembre 2016

Le Maire de la Ville de Lyon,
Gérard COLLOMB

Tarifs d'occupation commerciale du domaine public applicables à compter du 1^{er} janvier 2017 (Direction Economie Commerce et Artisanat - Service Pôle Ressources)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à agir par délégation du Conseil Municipal ;

Vu l'article L 2331-4 8° et 10° du Code Général des Collectivités Territoriales qui classe le produit des permis de stationnement et de location sur la voie publique et lieux publics ainsi que le produit des droits de voirie en recettes non fiscales ;

Vu l'article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui énonce que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique doit donner lieu au paiement d'une redevance ;

Vu l'article L2125-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui énonce que la redevance due pour occupation ou utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2014/4 du 4 avril 2014 ;

Considérant que les installations commerciales au sol (terrasses, étalages, chevalets...), les installations commerciales en façade (enseignes, accessoires divers...), les fêtes foraines, cirques, activités commerciales ambulantes, et installations liées à l'immobilier font l'objet d'autorisations délivrées moyennant le paiement de redevances fixées annuellement ;

Arrête :

Article Premier : Les tarifs de l'occupation du domaine public, à compter du 1^{er} janvier 2017, pour :

- Occupations liées aux fonds de commerce, en façade et au sol,
- Fêtes foraines, cirques, vogues,...
- Commerces ambulants, activités commerciales temporaires, animations commerciales ou publicitaires,
- Les installations liées à l'immobilier et au mobilier commercial,

sont fixés ainsi qu'il suit dans le tableau joint en annexe.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Art. 3. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 24 novembre 2016

Le Maire de Lyon,
Gérard COLLOMB

TARIFS 2017

1 - Occupations liées aux fonds de commerce

1 - En façade (les tarifs sont appliqués à l'installation initiale et à chaque nouvelle installation)		
Objet	Catégories	
	1 et 2	3
Enseigne parallèle le m ² à l'installation	68,85 €	41,82 €
Enseigne perpendiculaire le m ² à l'installation	190,64 €	116,28 €

Objet	Catégories	
	1 et 2	3
Journal lumineux l'unité / à l'installation	519,18 €	389,95 €
Spot, lanterne l'unité à l'installation	81,29 €	55,28 €
Tente, store, auvent le m ² à l'installation	54,16 €	27,03 €
Décor lumineux, mètre linéaire à l'installation	30,60 €	14,79 €

2 - Au sol - rues		
1 Droit annuel	Catégories	
	1	2
Equipement de commerce, accessoires : (Banque de vente...) par m ²	173,91 €	163,30 €
Porte menu par unité	58,04 €	44,98 €
Chevalet publicitaire par unité	135,97 €	112,40 €
Aménagement de vitrine publicitaire par m ²	132,60 €	108,94 €
Etalage sur trottoir par m ² ou mannequin (une unité)	88,74 €	80,58 €
Etalage sur voie piétonnière par m ² ou mannequin (une unité)	131,58 €	120,77 €
Terrasse sur trottoir par m ²	133,72 €	121,89 €
Terrasse sur voie piétonne / zone de rencontre par m ²	183,70 €	167,08 €
Terrasse fermée sur trottoir par m ²	133,72 €	122,09 €
Terrasse fermée sur voie piétonne / zone de rencontre par m ²	183,70 €	167,08 €
Redevance véhicules livraison 2 ou 3 roues (par place de stationnement)	1 314,78 €	1 228,08 €
Présentoirs à journaux devant commerce (par unité)	55,53 €	43,06 €
Halles P. Bocuse : terrasses intérieures annuelles	91,65 €	HT par trimestre

2 Droit saisonnier	Catégories			
	1	2	3	4
Equipement de commerce, accessoires : (banque de vente...) par m ² du 1 ^{er} samedi de mars inclus jusqu'au 1 ^{er} dimanche de novembre inclus	112,40 €	100,57 €	80,15 €	62,93 €
Terrasse sur trottoir par m ² du 1 ^{er} samedi de mars inclus jusqu'au 1 ^{er} dimanche de novembre inclus	88,74 €	80,58 €	63,90 €	49,78 €
Terrasse sur voie piétonne / zone de rencontre par m ² du 1 ^{er} samedi de mars inclus jusqu'au 1 ^{er} dimanche de novembre inclus	123,11 €	112,40 €	82,95 €	56,81 €
Terrasse sur emplacement de stationnement voie piétonne estivale / zone de rencontre par m ² du 1 ^{er} samedi de mars inclus jusqu'au 1 ^{er} dimanche de novembre inclus	123,11 €	112,40 €	82,95 €	56,81 €
Terrasse sur stationnement par m ² (5 mois: du 01/05 au 30/09)	57,22 €	53,55 €	41,83 €	31,77 €
Halles de Lyon Paul Bocuse: terrasse intérieure saisonnière des écaillers (8 mois: du 1 ^{er} janvier au 30 avril et du 1 ^{er} septembre au 31 décembre)	243,58 € HT par m ² pour la saison			

2 Droit saisonnier	Catégories			
	1	2	3	4
Halles P.Bocuse : terrasse extérieure saisonnière (8 mois: du 01/03 au 01/11 de chaque année)	99,55 € HT pour la saison			

3 Droit journalier	Catégories			
	1	2	3	4
Etalage temporaire par m ²	5,93 €	4,76 €	4,11 €	3,61 €
<i>Le minimum de perception est fixé à 1 m²</i>				

3 - Au Sol - Places				
1 Droit annuel	Catégories			
	1	2	3	4
Equipement de commerce, accessoires : (Banque de vente...) par m ²	184,14 €	171,31 €	128,52 €	86,82 €
Porte menu par unité	61,45 €	47,19 €	37,22 €	27,47 €
Chevalet publicitaire par unité	135,97 €	112,40 €	86,39 €	86,39 €
Aménagement de vitrine publicitaire par m ²	132,60 €	108,94 €	85,27 €	85,27 €
Etalage sur trottoir par m ² ou mannequin (une unité)	93,96 €	84,53 €	65,89 €	47,66 €
Etalage sur voie piétonnière par m ² ou mannequin (une unité)	139,32 €	126,69 €	98,75 €	71,44 €
Terrasse sur trottoir par m ²	141,59 €	127,87 €	101,17 €	75,03 €
Terrasse sur voie piétonne / zone de rencontre par m ²	194,51 €	175,27 €	139,02 €	103,53 €
Terrasse fermée sur trottoir par m ²	141,59 €	127,87 €	101,17 €	75,03 €
Terrasse fermée sur voie piétonne / zone de rencontre par m ²	194,51 €	175,27 €	171,31 €	166,56 €
Redevance véhicules livraison 2 ou 3 roues (par place de stationnement)	1 392,00 €	1 288,00 €	1 007,00 €	733,00 €
Présentoirs à journaux devant commerce (par unité)	58,80 €	45,18 €	35,61 €	26,24 €

2 Droit saisonnier	Catégories			
	1	2	3	4
Equipement de commerce, accessoires : (banque de vente...) par m ² du 1 ^{er} samedi de mars inclus jusqu'au 1 ^{er} dimanche de novembre inclus	119,02 €	105,50 €	84,16 €	63,24 €
Terrasse sur trottoir par m ² du 1 ^{er} samedi de mars inclus jusqu'au 1 ^{er} dimanche de novembre inclus	93,96 €	84,53 €	67,10 €	50,02 €
Terrasse sur voie piétonne / zone de rencontre par m ² du 1 ^{er} samedi de mars inclus jusqu'au 1 ^{er} dimanche de novembre inclus	130,36 €	117,91 €	87,10 €	57,09 €
Terrasse sur emplacement de stationnement voie piétonne estivale / zone de rencontre par m ² du 1 ^{er} samedi de mars inclus jusqu'au 1 ^{er} dimanche de novembre inclus	130,36 €	117,91 €	87,10 €	57,09 €
Terrasse sur stationnement par m ² (5 mois: du 01/05 au 30/09)	60,59 €	56,18 €	43,92 €	31,93 €

3 Droit journalier	Catégories			
	1	2	2	4
Etalage temporaire par m ² Le minimum de perception est fixé à 1 m ²	6,27 €	5,00 €	4,31 €	3,63 €

II - Fêtes foraines, commerce ambulant, cirques, activité commerciale temporaire, animations commerciales ou publicitaires

1 - Marrons chauds pour un emplacement	
Droit journalier	5,25 €
Droit hebdomadaire	31,25 €
Droit mensuel	126,65 €
Vogue des marrons	176,35 € pour la manifestation

2 - Vente de sapins de Noël le m ²	13,09 €
--	---------

3 - Vente de fleurs de la Toussaint le m ²	29,48 €
--	---------

4 - Vente de crêpes-gaufres, autres ventes ambulantes	
Droit journalier pour un emplacement	23,35 €
Droit mensuel pour un emplacement	375,10 €

5 - Redevances d'installation des métiers Droit Journalier	
Vogue de la Croix Rousse	
Métier de moins de 30 m ²	8,280 €
Supplément par m ² pour un métier de 31 à 40 m ²	0,310 €
Supplément par m ² pour un métier de 41 à 100 m ²	0,190 €
Supplément par m ² pour un métier de 101 à 150 m ²	0,150 €
Supplément par m ² pour un métier de 151 à 500 m ²	0,080 €
Métiers de plus de 500 m ²	62,420 €
Luna Park	
Métier de moins de 30 m ²	5,840 €
Supplément par m ² pour un métier de 31 à 40 m ²	0,180 €

5 - Redevances d'installation des métiers Droit Journalier	
Luna Park	
Supplément par m ² pour un métier de 41 à 100 m ²	0,110 €
Supplément par m ² pour un métier de 101 à 150 m ²	0,080 €
Supplément par m ² pour un métier de 151 à 500 m ²	0,050 €
Métiers de plus de 500 m ²	40,160 €
Vogue Ambroise Courtois, autres fêtes de quartier	
Métier de moins de 30 m ²	4,720 €
Supplément par m ² pour un métier de 31 à 40 m ²	0,150 €
Supplément par m ² pour un métier de 41 à 100 m ²	0,100 €
Supplément par m ² pour un métier de 101 à 150 m ²	0,070 €
Supplément par m ² pour un métier de 151 à 500 m ²	0,050 €
Métiers de plus de 500 m ²	33,710 €

6 - Chapiteaux, cirques, théâtres et installations similaires Droit journalier (minoration de 50 % à partir du 6e jour)	
Installation de moins de 750 m ²	110,090 €
Installation de 751 à 1400 m ²	455,570 €
Installation de plus de 1400 m ²	913,490 €

7 - Manèges isolés	
Droit journalier, le m ²	0,580 €
Installation de 6 mois et plus	10 % du chiffre d'affaires
Grande roue + autres activités	10 % du chiffre d'affaires

8 - Animations commerciales	
(inauguration, vente au déballage, braderies...)	1,320 €
Droit journalier par mètre linéaire	

9 - Bungalows publicitaires, distributions (20 m² maximum)	
Droit mensuel	544,99 €

10 - Totem (immobilier, informatif ou publicitaire)	
Droit annuel	436,05 €

Commission départementale d'aménagement cinématographique du 8 décembre 2016 - Remplacement de M. Képénékian (Direction Générale des Services – Secrétariat Général - Direction des Assemblées)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n°2015-268 du 10 mars 2015 modifiant la partie réglementaire du code du cinéma et de l'image animée et relatif à l'aménagement cinématographique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-25 ;

Vu le Code du cinéma et de l'image animée, et notamment son article L. 212-6 ;

Vu l'arrêté en date du 6 juillet 2015 par lequel M. Georges Képénékian a été désigné pour représenter le Maire de Lyon au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique pour la durée du mandat 2014-2020 ;

Considérant qu'aux termes de l'article L.2122-25 du Code général des collectivités territoriales et de l'article L. 212-6 du Code du cinéma et de l'image animée, le Maire de la Ville de Lyon a la faculté de se faire représenter pour siéger au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique ;

Considérant que M. Georges Képénékian est indisponible pour représenter le Maire de Lyon au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique qui se réunit le 8 décembre 2016 ;

Arrête :

Article Premier. – M^{me} Fouziya Bouzerda, 8^e Adjointe au Maire de Lyon en charge du Commerce, de l'artisanat et du développement économique, est désignée pour représenter M. le Maire de Lyon, à titre provisoire, au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique qui se réunit le 8 décembre 2016.

Art. 2. – Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Art. 3. – M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision. Lyon, le 05 décembre 2016

Le Maire de Lyon,

Gérard COLLOMB

Arrêté temporaire n°: 2016 C 14278 - Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons : dans certaines rues de Lyon 1^{er}, 2^e, 3^e, 5^e et 6^e - sur le territoire de la Ville de Lyon (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Le Maire de Lyon;

Le Président de la Métropole de Lyon;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment :

L'article L.3642-2,

Les articles L.2213-2-2^o), L.2213-2-3^o), L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire

Les articles L.2213-1, L.2213-2-1^o), L.2213-3-2^o), L.2213-4 alinéa 1^{er}, L.2213-5, L.2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le Règlement Général de la Circulation du 06 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, vice-président délégué à la Voirie ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à monsieur Jean-Yves Secheresse, 3^e Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de la Commission Communale Consultative de sécurité publique;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fêtes des Lumières, il y a lieu de réglementer provisoirement le stationnement des véhicules et la circulation des véhicules et des piétons dans certaines rues de Lyon 1^{er}, 2^e, 3^e, 5^e et 6^e.

Arrêtent :

Article Premier. - Les dispositions consignées dans l'arrêté n°2016 C 13649, article 6 sont abrogées et remplacées comme suit :

Art. 2. - A partir du 8 décembre 2016, jusqu'au 10 décembre 2016, de 19 heures à 1 heure, les véhicules suivants seront autorisés à circuler dans les périmètres définis dans l'article 6 de l'arrêté n°2016 C 13649 :

- véhicules des Services de Police, de Gendarmerie, des Forces Armées, des Services d'Incendie et de Secours. - véhicules des Samu et Smur.
- véhicules de la Protection et de la Sécurité Civile, de la Croix-Rouge, de la Protection Sanitaire.
- véhicules autorisés par arrêté municipal spécifique.
- les véhicules de la Direction Technique de la Fête des Lumières, de la direction logistique garage et festivités, d'ERDF, de GRDF, Keolis, munis de laissez-passer spécifiques.
- les véhicules de la Direction de l'Eclairage Public munis de laissez-passer spécifique
- les véhicules de la Société Byblos

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation Générale au Développement Urbain)

- Direction des Déplacements Urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2016RP33182	Abrogation de stationnement place Jules Ferry Lyon 6 ^e (stationnement)	Considérant le projet d'extension de la station d'auto-partage, il y a lieu d'abroger la mesure d'interdiction d'arrêt et de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2011RP26644 du 13 octobre 2011 portant sur la mesure d'interdiction d'arrêt.	1/12/2016	Jean-Yves Sécheresse Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33183	Interdiction d'arrêt place Jules Ferry Lyon 6 ^e (stationnement)	L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sont interdits place Jules Ferry à Lyon 6 ^{ème} côté Ouest en face du n° 4 dans l'angle Nord/Ouest du parking sud de la place Jules Ferry, à proximité de la bouche de métro, située au Sud/Ouest de la place, en épi sur 3 places. Ces dispositions sont applicables en permanence. Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables au service de mise à disposition de voitures en libre service. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.	1/12/2016	Jean-Yves Sécheresse Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33268	Voie réservée cours Lafayette Lyon 6 ^e (circulation)	Une voie dans le sens de la circulation générale est exclusivement réservée à la circulation des véhicules des services urbains et interurbains de transport en commun cours Lafayette (6) chaussée centrale, dans le sens Ouest-Est, entre la rue Molière et le boulevard Jules Favre (6). La circulation des taxis est interdite sur cette voie.	28/11/2016	Pierre Abadie Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33269	Interdiction d'arrêt sur voie de circulation cours Lafayette Lyon 6 ^e (circulation)	L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sont interdits au droit des n° 19 à 21 cours Lafayette (6) chaussée Nord, dans le sens Est-Ouest sur un emplacement de 30 m. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux véhicules affectés à des services routiers réguliers urbains et interurbains de transport en commun. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.	28/11/2016	Pierre Abadie Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33289	Voie réservée cours Lafayette Lyon 6 ^{ème} (circulation)	Une voie à contresens de la circulation générale est réservée à la circulation des véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun cours Lafayette (6) chaussée Nord, dans le sens Est-Ouest entre le boulevard Jules Favre et la rue Ney (6).	28/11/2016	Pierre Abadie Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33286	Bande cyclable cours Lafayette Lyon 3 ^e (circulation)	Il est créé une bande cyclable dans le sens de circulation réservée exclusivement aux cycles à deux ou trois roues cours Lafayette à Lyon 3 ^{ème} , côté Sud, dans le sens Ouest-Est, dans sa partie comprise entre la rue Molière (3e) et la rue d'Alsace (Villeurbanne).	28/11/2016	Pierre Abadie Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33287	Bande cyclable cours de la Liberté Lyon 3 ^e (circulation)	Il est créé une bande cyclable dans le sens de circulation réservée exclusivement aux cycles à deux ou trois roues cours de la Liberté à Lyon 3 ^{ème} , côté Est, dans le sens Sud-Nord, entre un point situé à 15 m au Sud du cours Lafayette et le cours Lafayette.	28/11/2016	Pierre Abadie Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33290	Cédez le passage, à l'intersection du cours de la Liberté et du cours Lafayette à Lyon 3 ^e (circulation)	A l'intersection du cours de la Liberté (3e) et du cours Lafayette (3e), les conducteurs circulant sur le cours de la Liberté dans le sens Sud-Nord à Lyon 3 ^e sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	28/11/2016	Pierre Abadie Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33291	Obligation de tourner cours de la Liberté Lyon 3 ^e (circulation)	Il est obligatoire de tourner à droite cours de la Liberté à Lyon 3 ^{ème} pour les véhicules circulant sur le cours de la Liberté sens Sud-Nord, à la hauteur du cours Lafayette, en direction du cours Lafayette dans le sens Ouest-Est.	28/11/2016	Pierre Abadie Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33292	Interdiction de tourner rue Molière Lyon 3 ^e (circulation)	Il est interdit de tourner à gauche rue Molière Lyon 3 ^{ème} pour les véhicules circulant sur la rue Molière sens Sud-Nord, à la hauteur du cours Lafayette, en direction du cours Lafayette dans le sens Est-Ouest. Toutefois, cette disposition ne s'applique pas aux cycles.	28/11/2016	Pierre Abadie Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2016RP33293	Feux d'intersection, à l'intersection de la rue Molière (3e), rue Molière (6e), cours Lafayette (3e) et cours Lafayette (6e) (circulation)	La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires à l'intersection de la rue Molière (3e), rue Molière (6e), cours Lafayette (3e) et cours Lafayette (6e). En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs circulant sur la rue Molière à Lyon 3ème, et abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux autres véhicules. Les mouvements directionnels suivants sont autorisés pendant la durée de rouge du signal tricolore concerné, pour les cycles exclusivement et en cédant le passage aux piétons régulièrement engagés ainsi qu'aux différents mouvements de véhicules admis dans le carrefour : mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue Molière Lyon 3ème (sens Sud/Nord) vers le cours Lafayette Lyon 3ème (sens Ouest/Est).	28/11/2016	Pierre Abadie Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33295	Feux d'intersection, à l'intersection de la rue Pierre Corneille (6e), rue Pierre Corneille (3e), cours Lafayette (3e) et cours Lafayette (6e) (circulation)	La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires à l'intersection de la rue Pierre Corneille (6e), rue Pierre Corneille (3e), cours Lafayette (3e) et cours Lafayette (6e). En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs circulant sur la rue Pierre Corneille à Lyon 6ème et abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	28/11/2016	Pierre Abadie Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33296	Interdiction de tourner, à l'intersection de l'avenue Maréchal de Saxe à Lyon 3 ^e (circulation)	Il est interdit de tourner à gauche avenue Maréchal de Saxe Lyon 3ème pour les véhicules circulant sur l'avenue Maréchal de Saxe sens Sud-Nord, à la hauteur du cours Lafayette, en direction du cours Lafayette dans le sens Est-Ouest. Toutefois, cette disposition ne s'applique pas aux cycles.	28/11/2016	Pierre Abadie Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33297	Abrogation de circulation cours Lafayette Lyon 3 ^e (circulation)	Considérant le réaménagement des voies dans le cadre du projet C3, il y a lieu d'adapter la réglementation de la circulation, est abrogé l'arrêté 2009RP08190 du 26/04/2011 portant sur la mesure de voie réservée.	28/11/2016	Pierre Abadie Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33275	Voie cyclable quai de Bondy Lyon 5 ^e (circulation)	Il est créé une piste cyclable bidirectionnelle réservée exclusivement et obligatoirement à la circulation des cycles à deux ou trois roues, quai de Bondy (5), côté Est entre le pont Maréchal Juin (5) et le pont de la Feuillée (5)	30/11/2016	Pierre Abadie Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33277	Feux modaux à l'intersection du quai de Bondy Lyon 5 ^e (circulation)	La circulation des cycles est réglementée par des feux tricolores circulaires modaux, quai de Bondy (5e) dans le sens Sud-Nord, à l'intersection avec le pont Alphonse Juin (5e). En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les cycles circulant quai de Bondy (5e) sens Nord-Sud, et abordant cette intersection, sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	30/11/2016	Pierre Abadie Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33280	Zone de rencontre place Bachaga Boualem Lyon 9 ^e (circulation)	La zone dénommée Bachaga Boualem, définie par la place Bachaga Boualem (9e) constitue une zone de rencontre.	06/12/2016	Pierre Abadie Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33281	Stop à l'intersection de la place Bachaga Boualem Lyon 9 ^e (circulation)	Les conducteurs circulant place Bachaga Boualem (9e) contre allée Sud, sont tenus de marquer l'arrêt (STOP) puis de céder le passage aux véhicules empruntant le boulevard de Balmont (9e)	06/12/2016	Pierre Abadie Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33282	Sens interdit (ou sens unique) place Bachaga Boualem Lyon 9 ^e (circulation)	Un sens unique est institué place Bachaga Boualem (9e) dans le sens des aiguilles d'une montre.	12/6/2016	Pierre Abadie Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33283	Cédez le passage à l'intersection de la place Bachaga Boualem, rue Doyen Georges Chapas et place Bachaga Boualem Lyon 9 ^e (circulation)	Les conducteurs circulant rue Doyen Chapas (9e) et place Bachaga Boualem (9e) contre allée Sud, sens Est-Ouest, sont tenus de céder le passage aux véhicules empruntant la place Bachaga Boualem, contre allée Est, dans le sens Nord-Sud.	12/6/2016	Pierre Abadie Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30.

out recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

T

Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14055	Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un arrêt bus provisoire dans le cadre des travaux du Tramway T6	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Pinel	côté pair, entre la rue Trarieux et le n° 76	A partir du mercredi 30 novembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016
14056	Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Martinière	sur 5 m au droit du n° 24, pour permettre l'installation des barrières, des palissades délimitant une base vie, en accord avec l'autorisation de voirie n° 5670/16 délivrée par le service de l'Urbanisme appliqué de la Ville de Lyon	A partir du vendredi 2 décembre 2016, 7h30, jusqu'au samedi 24 décembre 2016, 17h30
14057	Bottazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de décorations lumineuses	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Charité	des deux côtés	A partir du vendredi 2 décembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016, de 7h30 à 17h
14058	Srf - Bura	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage et d'un cheminement piétons	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Platriers	trottoir Est, sur 50 m au Nord de l'avenue Sidoine Apollinaire	A partir du vendredi 2 décembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 50 m au Sud de l'avenue Sidoine Apollinaire	
14059	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Auguste Comte	sur 15 m au droit du n° 19 et sur 15 m au droit du n° 24	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de Verdun Rambaud	sur 20 m au droit du n° 10	
				Rue Bichat	sur 15 m au droit du n° 13	
				Cours de Verdun Rambaud	sur 20 m au droit du n° 10	
				Rue Bichat	sur 15 m au droit du n° 13	
			Rue Auguste Comte	sur 15 m au droit du n° 19 et sur 15 m au droit du n° 24		
14060	Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Tabareau		A partir du vendredi 2 décembre 2016 jusqu'au dimanche 18 décembre 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14061	Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un réseau d'eau potable sous couvert du Lyvia n° 201610353 - 201610356	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Joseph Chapelle	entre le n° 23 et l'avenue Berthelot	A partir du vendredi 2 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
14062	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de bornes anti stationnement sur chaussée	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Marcel Mérieux	côté impair, sur 15 m de part et d'autre du n° 227/229	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
14063	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau en accord avec le LYVIA n° 201615099	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Batières	de part et d'autre de la zone de chantier	A partir du lundi 5 décembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 23 décembre 2016, 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		par tronçons successifs	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, par tronçons successifs	
14064	Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement avec des branchements sous couvert du Lyvia n° 201615131	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Prosper Chappet	du n° 12 au fond d'impasse	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au lundi 19 décembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, du n° 12 au fond d'impasse (au droit du portail donnant au Ninkasi)	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14065	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection d'une chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Avenue Barthélemy Buyer	au droit du n° 156	Le lundi 5 décembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Sud/Nord, au droit du n° 156	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
14066	Financière Slg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Terraille	entre le n° 2 et la rue du Griffon	Les lundi 5 décembre 2016 et mardi 6 décembre 2016, de 7h30 à 13h
14066	Financière Slg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Terraille		Les lundi 5 décembre 2016 et mardi 6 décembre 2016, de 7h30 à 13h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située au droit du n° 2	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14067	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau électrique sous couvert du Lyvia n° 201614836	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	Rue Maryse Bastié	sur 15 m de part et d'autre du n° 61	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre du n° 61	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
14068	Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 5820/16	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Georges	sur 8 m en face du n° 58	A partir du lundi 5 décembre 2016, 7h30, jusqu'au mardi 20 décembre 2016, 17h30
14069	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Repos		Les lundi 5 décembre 2016 et mardi 6 décembre 2016, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
14070	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau en accord avec le n° Lyvia: 201616054	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée des Epies	au droit du n° 15	A partir du lundi 5 décembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit de la propriété située au n° 15	
14071	Nouvetra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des piétons sera balisée et maintenue en permanence à l'arrière du chantier	Avenue Jean Mermoz	trottoir Nord, entre la rue Elisabeth Boselli et la rue Professeur Ranvier	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au vendredi 27 janvier 2017
			la circulation des véhicules 2 Roues sera gérée en voie verte par panneau C115 avec partage du trottoir piétons/vélos		trottoir Nord, à l'arrière du chantier, entre la rue Elisabeth Boselli et la rue Professeur Ranvier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord, entre la rue Elisabeth Boselli et la rue Professeur Ranvier	
14072	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Montée de la Grande Cote	pour accéder au n° 118	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Neyret	sur 20 m au droit du n° 2	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Saint Vincent	sur 20 m au droit du n° 5	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Saint Sébastien	sur 20 m au droit du n° 19	
					sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau Télécoms situé au droit du n° 7	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
14072	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Neyret	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau Télécoms situé au droit du n° 19	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016, de 7h30 à 16h30	
				Quai Saint Vincent	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau Télécoms situé au droit du n° 8		
14073	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de renouvellement d'un réseau gaz sous couvert du Lyvia n° 201615003	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint Maurice	entre les n° 35 et n° 45	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 35 et n° 45		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				
14074	Ehtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de Montbrillant	entre la rue Paul Sisley et la rue Professeur Rebatel	Le lundi 5 décembre 2016, de 9h à 10h30	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, sur 30 m au droit de la rue Professeur Louis Roche	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 7h30 à 16h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			au débouché sur la rue Docteur Rebatel	Le lundi 5 décembre 2016, de 9h à 10h30
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire				
14075	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise MLTM	Rue Edouard Rochet	trottoir Sud, entre le n° 22/24 et la rue des Tuilliers	Le lundi 5 décembre 2016	
14075	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Rue Edouard Rochet	entre la rue des Tuilliers et la rue Villon	Le lundi 5 décembre 2016	
			la circulation des véhicules sera interdite				
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Tuilliers et la rue Villon		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
14076	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Jean Jaurès	entre la rue d'Anvers et la grande rue de la Guillotière	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 9h à 16h30	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Nord/Sud, entre la rue d'Anvers et la grande rue de la Guillotière		
			le couloir Bus à contre sens sera réduit et positionné en partie sur une voie de circulation		côté pair, entre le n° 22 et la grande rue de la Guillotière	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14077	Ag Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	côté pair, sur 5 m face au n° 83	A partir du mardi 6 décembre 2016 jusqu'au mercredi 21 décembre 2016
14078	Les Créateurs du Plateau N°001240	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Noël des Créateurs	des installations seront autorisées	Place Tabareau	(montage et démontage compris)	Le dimanche 4 décembre 2016, de 8h à 14h
14079	Joallerie Guérin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fêtes de fin d'année	l'installation de 2 sapins sera autorisée sur le trottoir	Rue du Président Edouard Herriot	au droit du n°95	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au samedi 31 décembre 2016, de 9h à 19h
14080	Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchée suite à la construction d'un réseau d'eau potable	la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains et service de Propreté et de Sécurité	Place du Traité de Rome	contre allée Nord, entre la rue Simone de Beauvoir et l'allée Léopold Sédar Senghor	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au mercredi 14 décembre 2016, de 8h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		contre allée Nord, des deux côtés de la chaussée, entre la rue Simone de Beauvoir et l'allée Léopold Sédar Senghor	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au mercredi 14 décembre 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		contre allée Nord, au débouché sur l'allée Léopold Sédar Senghor	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au mercredi 14 décembre 2016, de 8h à 16h30
14081	3M	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Pizay	de part et d'autre du n° 16	Le lundi 5 décembre 2016, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située au droit du n° 16	
14082	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jaboulay	sur 30 m, au droit du n° 33	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 33	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14083	Fanfare Piston	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prestations musicales	une prestation de la fanfare piston sera autorisée	Place Maréchal Lyautey		Le samedi 10 décembre 2016, de 15h à 17h
14084	Entreprises Petavit - Carrion - Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous stationnement dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur la bande cyclable à l'avancée du chantier	Rue Professeur Beauvisage	entre la rue de la Concorde et l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
					des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Concorde et l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
14085	Oxalis Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue René Leynaud	sur 15 m au droit du n° 35	Le lundi 5 décembre 2016, de 7h30 à 17h30	
14086	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GDF-ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Pinel	sur 20 m, au droit du n° 41	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 8h à 17h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 41	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
14087	L'association Jeunesse Loubavitch / N° 01233	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Allumage du Chandelier	un rassemblement sera autorisé	Place Général Leclerc	face à la Porte des Enfants du Rhône (installation dès 15h)	Le vendredi 25 novembre 2016, de 17h à 20h	
				Place Bellecour	partie Ouest (installation dès 15h)	Le mercredi 28 décembre 2016, de 19h à 21h	
14088	Fereol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chalopin	côté pair, sur 10 m au droit du n° 16	A partir du mardi 6 décembre 2016 jusqu'au lundi 12 décembre 2016	
14089	Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des cycles sera interdite dans la bande cyclable	Avenue Félix Faure	sens Est/Ouest, entre la rue de la Bannière et la rue Garibaldi	A partir du mardi 6 décembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016, de 7h30 à 16h30	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite				
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				
14090	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon - Eclairage Public	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Garibaldi	couloir de Bus, entre la rue Bonnel et la rue Servient	A partir du mardi 6 décembre 2016 jusqu'au jeudi 8 décembre 2016, de 9h à 17h	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé				
14091	Diversity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Fontaine	côté pair, sur 10 m au droit du n° 6	Le mardi 6 décembre 2016	
14092	Maiai Sonnier et les entreprises mandataires et prestataires du marché de construction des bâtiments	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de construction d'un bâtiment	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Professeur Pierre Marion	de part et d'autre de la zone de chantier, durant toute la phase de fermeture de la rue à la circulation	A partir du jeudi 1 décembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016, de 7h30 à 17h30	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de l'Antiquaille et le n° 2	A partir du jeudi 1 décembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			au débouché sur la montée du chemin neuf, durant toute la phase de fermeture de la rue à la circulation	A partir du jeudi 1 décembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016, de 7h30 à 17h30
			les véhicules circulant à contre sens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité « STOP »				
14093	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Seignemartin	sur 20 m au droit du n° 23	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Longefor	sur 20 m au droit du n° 50		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Seignemartin	sur 20 m en face du n° 23		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14094	Jean Viss	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'installation d'un manège	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Francois Vernay	côté Sud, sur 20 m à l'Ouest du quai Romain Rolland	Le mardi 24 janvier 2017, de 9h à 16h
14095	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des sondages pour travaux RTE sur une ligne électrique souterraine	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Voltaire	entre la rue de la Part Dieu et la rue Mazenod	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite alternativement	Rue de la Part Dieu	entre la rue Créqui et la rue Voltaire	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Rue Voltaire	au débouché sur la rue de la Part Dieu
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire			
14096	Lyon Travaux Spéciaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de purge de façade en urgence	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pierre Poivre	sur le trottoir situé en face des n° 2 et 4	Le vendredi 2 décembre 2016, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face des n° 2 et 4	
14097	L'université Claude Bernard - Société d'orientation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une journée Portes Ouvertes	l'installation d'un barnum (3x4 m) sera autorisée sur le trottoir	Avenue Rockefeller	à proximité de l'entrée de la faculté de médecine n° 8	Le jeudi 26 janvier 2017, de 7h30 à 10h
14098	Lyon Le Grand Tour en date du 26 Septembre 2016	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'exploitation d'un petit train touristique «Lyon City Tram»	l'arrêt d'un train touristique «Lyon City Tram» sera autorisée	Boulevard de la Croix Rousse	au droit de la place de la Croix Rousse	A partir du dimanche 1 janvier 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017
				Place de la Comédie		
				Rue de la Terrasse		
				Rue de la République	(dans le couloir réservé aux transports en commun - circuit alternatif en cas de fermeture de la place de la Corderie)	
				Rue des Capucins		
				Rue du Bon Pasteur		
				Rue du Jardin des Plantes		
				Rue Imbert Colomès		
				Rue Jean Baptiste Say		
				Rue Joseph Serlin		
				Rue Lucien Sportisse		
				Rue Général de Séve		
				Place Rouville		
	Place des Terreaux					
	Boulevard des Canuts					
	Rue de l'Arbre Sec	(circuit alternatif en cas de fermeture de la place de la Corderie)				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14098	Lyon Le Grand Tour en date du 26 Septembre 2016	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'exploitation d'un petit train touristique «Lyon City Tram»	la circulation d'un petit train touristique sera autorisé	Rue de Cuire		A partir du dimanche 1 janvier 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017
				Rue de l'annonciade		
				Rue Denfert Rochereau		
				Place des Tapis		
				Rue Saint Polycarpe		
				Rue Neyret		
				Rue du Président Edouard Herriot	(circuit alternatif en cas de fermeture de la place de la Corderie)	
				Rue Puits Gaillot		
				Rue de la Martinière		
				Rue Romarin		
				Rue des Tables Claudiennes , (Rue et voie réservé aux Transport en Commun)		
				Rue Terme		
				Rue Vaucanson		
				Rue Constantine	(dans le couloir réservé aux transports en commun)	
				Cours Général Giraud		
				Montée des Carmelites		
				Place de la Comédie		
				Quai Saint Vincent	(dans le couloir réservé aux transports en commun)	
				Rue Burdeau		
				Rue Camille Jordan		
				Boulevard de la Croix Rousse		
				Avenue Lacassagne	dans le couloir réservé aux transports en commun	
				Cours Albert Thomas		
				Cours Gambetta		
				Pont de la Guillotière		
				Rue Professeur Rochaix		
				Avenue Rockfeller		
	Quai Victor Augagneur					
	Avenue Félix Faure	dans le couloir réservé aux transports en commun				
	Quai Général Sarrail					
	Avenue Maréchal de Saxe	dans le couloir réservé aux transports en commun				
	Rue Professeur Florence					
	Rue de Séze					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14098	Lyon Le Grand Tour en date du 26 Septembre 2016	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'exploitation d'un petit train touristique «Lyon City Tram»	la circulation d'un petit train touristique sera autorisé en haut le pied	Place Maréchal Lyautey		A partir du dimanche 1 janvier 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017
				Quai Jean Moulin		
				Quai Perrache		
				Cours Lafayette	dans le couloir réservé aux transports en commun	
				Pont Morand		
				Rue du Président Edouard Herriot		
				Place des Cordeliers	dans le couloir réservé aux transports en commun	
				Pont Lafayette		
				Rue Grenette		
				Quai Jules Courmont		
				Quai Docteur Gailleton		
				Rue de la République	dans le couloir réservé aux transports en commun	
14099	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sully	entre le n° 22 et l'avenue Maréchal Foch	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au mardi 6 décembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 22 et l'avenue Maréchal Foch	
14100	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Alsace Lorraine	sur 10 m au droit du n° 19	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau Télécoms située en face du n° 19	
14101	Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendome	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 144	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au lundi 19 décembre 2016
14102	Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un local technique à l'intérieur d'une enceinte privée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Félix Mangini	au droit du parc des Trembles, entre l'ex rue Claudia et la rue Jean Marcuït	Les lundi 5 décembre 2016 et mardi 6 décembre 2016, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Est, au droit du parc des Trembles, entre l'ex rue Claudia et la rue Jean Marcuït	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14103	Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Le Royer	côté impair, sur 6 m au droit du n° 11	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au vendredi 30 décembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14104	Confort Glass	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de stores en façades	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Rue Smith	au droit de l'Hôtel de Région	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 7h à 16h
				Cours Charlemagne	sur l'esplanade nord au droit de l'Hôtel de Région	
				Rue Paul Montrochet	au droit de l'Hôtel de Région	
14105	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de container de chantier et de WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Hélène	côté pair, sur 5 m au droit du n° 24	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au mercredi 4 janvier 2017
14106	Light Air	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Quai Jules Courmont	trottoir Est, sur 40 m au Nord du Pont de la Guillotière	Le mardi 6 décembre 2016, de 6h à 9h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sens Sud/Nord, sur 50 m au Nord du Pont de la Guillotière	
			le stationnement de la nacelle sera autorisé sur trottoir		trottoir Est, sur 40 m au Nord du Pont de la Guillotière	
14107	Champailler Chauffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'un bras auxiliaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tourville	côté impair, sur 15 m au droit du n° 16	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016
14108	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs en asphalte	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Sainte Hélène	entrer la rue de la Charité et la rue Auguste Comte	Le lundi 5 décembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la rue de la Charité	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire			
14109	Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'un bras auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Mercier	Rue Jules Brunard	trottoir Sud, au droit du n° 14	Le mercredi 7 décembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, au droit du n° 14	
14110	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Jean Moulin	sens Nord / Sud, sur 30 m au droit du n° 25	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016, de 9h à 16h
14111	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pére Chevrier	côté pair, entre le n° 42 et n° 44	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016
14112	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté pair, sur 10 m au droit du n° 158	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14113	Ascr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chaponnay	sur 10 m au droit du n° 23	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au mercredi 28 décembre 2016
14114	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Tarvel	Avenue Ben Gourion	trottoir Sud et trottoir Nord, entre l'avenue Rosa Park et l'avenue d'Ecully	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre l'avenue Rosa Park et l'avenue d'Ecully	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Rosa Park et l'avenue d'Ecully	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
14115	Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'un bras auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Mercier chargée de l'exécution des travaux	Mail de Fontenay	trottoir Est, sur 25 m au Nord de l'avenue Debourg	Le mercredi 7 décembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur 25 m au Nord de l'avenue Debourg	
14116	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau sous couvert du Lyvia n° 201616476	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Debourg	sens Est/Ouest, au droit du n° 43	Le mercredi 7 décembre 2016, de 9h à 16h
14117	Accd	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levaeg et sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue Tronchet	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 24	Le lundi 5 décembre 2016, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14118	Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un espace vert	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Fantasques	sur 20 m au droit du n° 12	A partir du mardi 6 décembre 2016, 7h30, jusqu'au lundi 12 décembre 2016, 17h30
14119	L'association Inter Aumoneries / N° 00030	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un rassemblement diocésain des confirmands	une déambulation sera autorisée sur les trottoirs	Rue Juiverie	(4)	Le samedi 28 janvier 2017, de 16h15 à 19h
14119	L'association Inter Aumoneries / N° 00030	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un rassemblement diocésain des confirmands	une déambulation sera autorisée sur les trottoirs	Rue Saint Jean	(6)	Le samedi 28 janvier 2017, de 16h15 à 19h
				Chemin de Montauban	au droit du n°23 (1)	
				Place Saint Paul	(3)	
				Place du Change	(5)	
				Montée des Carmes Dechaussées	(2)	
Place Saint Jean	(arrivée) (7)					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14120	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Croix Paquet	sur 10 m au droit du n° 2	A partir du mardi 6 décembre 2016, 21h, jusqu'au mercredi 7 décembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 5 m au droit du n° 2	
14121	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des cycles sera interdite	Quai Joseph Gillet	sens Sud/Nord, sur 40 m au droit du n° 1	Le mercredi 7 décembre 2016, de 7h à 17h
			la circulation des piétons sera interdite		sur 40 m au droit du n° 1	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14122	Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Puits Gaillot	sur la zone de desserte située à l'Est du n° 15	Le mercredi 7 décembre 2016, de 10h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue René Leynaud	sur 15 m au droit du n° 37	Le mercredi 7 décembre 2016, de 7h30 à 17h30
14123	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ENEDIS - EDF	l'entreprise devra se coordonner avec le chantier de construction déjà en place à la même adresse	Rue Deleuvre	au droit du n° 75	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au mardi 20 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au droit du n° 75	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m en face du n° 75	
14124	Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Constantine	sur 15 m au droit des n° 9 et 11, sur la zone de desserte	Le mercredi 7 décembre 2016, de 8h à 17h
14125	Ap2mi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble (vérification colonne sèche)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	contre allée Ouest sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 32 - 34	Le mercredi 7 décembre 2016, de 8h à 13h
14126	Egba	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte,	côté impair, sur 10 m au droit du n° 21	Les mercredi 7 décembre 2016 et lundi 12 décembre 2016 Le jeudi 15 décembre 2016
14127	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique THD pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de la Viabert	entre la rue Bellecombe et l'avenue de Thiers	Le vendredi 9 décembre 2016, de 0h30 à 5h30
				Rue Germain	entre la rue des Droits de l'Homme et l'avenue de Thiers	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Viabert	entre la rue Bellecombe et l'avenue de Thiers	
				Rue Germain	entre la rue des Droits de l'Homme et l'avenue de Thiers	
14128	Setelen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laurencin	côté pair, sur 10 m au droit du n° 14	Le mercredi 7 décembre 2016, de 8h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14129	Keolis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation d'une agence mobile	le stationnement d'un véhicule TCL et une table sera autorisé	Place d'Arsonval	à proximité de l'ascenseur	Les mercredi 1 mars 2017 et jeudi 2 mars 2017, de 8h à 18h
						Les jeudi 1 juin 2017 et vendredi 2 juin 2017, de 8h à 18h
						Les mardi 30 mai 2017 et mercredi 31 mai 2017, de 8h à 18h
						Les vendredi 28 avril 2017 et mardi 2 mai 2017, de 8h à 18h
						Les mardi 28 mars 2017 et mercredi 29 mars 2017, de 8h à 18h
						Les lundi 27 février 2017 et mardi 28 février 2017, de 8h à 18h
						Les mercredi 1 février 2017 et jeudi 2 février 2017, de 8h à 18h
						Les lundi 30 janvier 2017 et mardi 31 janvier 2017, de 8h à 18h
Le vendredi 31 mars 2017, de 8h à 18h						
14130	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un accès chantier pour des véhicules PL dans le cadre du PUP	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Hérideaux	côté pair, sur 30 m à l'Ouest de la rue Saint Agnan	A partir du jeudi 1 décembre 2016 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
14131	Nouvetra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réhabilitation d'un collecteur d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des piétons sera déviée sur la bande cyclable	Avenue Général Frere	sur 50 m à l'Est du boulevard Edmond Michelet	A partir du vendredi 2 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir Nord, sur 30 m à l'Ouest du boulevard Edmond Michelet	
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable		sur 50 m à l'Est du boulevard Edmond Michelet	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 30 m à l'Ouest du boulevard Edmond Michelet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14132	Eiffage Rouge	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint Gervais	entre la rue Saint Fulbert et l'avenue des Frères Lumière	Le lundi 5 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		côté impair, entre le n° 1 et n° 9	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue Saint Fulbert	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14133	Ecec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Thibaudière	côté pair, sur 10 m à l'Ouest du n° 44	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au lundi 26 décembre 2016
14134	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Marcel Dargent	sur 50 m de part et d'autre de l'avenue Paul Santy	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Paul Santy	sens Ouest/Est, sur 100 m à l'Ouest de la rue Professeur Marcel d'Argent	
				Rue Professeur Marcel Dargent	sur 50 m de part et d'autre de l'avenue Paul Santy	
				Avenue Paul Santy	côté pair, au droit du n° 54	
14135	La Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de mainten-tions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tramassac	sur 20 m en face du n° 3	Le lundi 5 décembre 2016, de 6h à 12h
14136	Gonnet Déménagement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de mainten-tions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Mérieux	côté pair, sur 20 m au droit du n° 214	A partir du jeudi 1 décembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, de 7h à 19h
14137	Ginger	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de rebouchage sondage géotechnique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	sur 15 m, sur emplacements Taxis à proximité du dépose minute	Le mercredi 7 décembre 2016, de 7h30 à 18h
14138	Alman Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Antonin Laborde	trottoir Sud, entre la rue des Docks et la rue de la Martinique	Le mercredi 7 décembre 2016, de 7h à 14h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue des Docks et la rue de la Martinique	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Docks et la rue de la Martinique	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14139	Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de marquage au sol	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Dauphiné	côté pair, entre le n° 16 et le n° 18	A partir du jeudi 8 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 7h à 17h
14140	Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des piétons sera interdite	Rue Etienne Richerand	trottoir impair, sur 15 m au droit du n° 57	A partir du jeudi 8 décembre 2016 jusqu'au dimanche 8 janvier 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m au droit du n° 57	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14141	Eiffage Energie Thermie Centre Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'interventions sur le chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Françoise Giroud	entre l'avenue du Plateau et la rue du Versant	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 7h à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h de part et d'autre de l'emprise de chantier			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			un pont lourd sera positionné sur la fouille hors période de chantier afin de préserver la circulation des véhicules			
14142	Engie Inéo Infra-com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 dans le carrefour suivant	Rue Marie-Madeleine Fourcade	au débouché sur la rue de Gerland	Les mercredi 7 décembre 2016 et jeudi 8 décembre 2016, de 18h à 23h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
14143	Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Domer	côté pair, sur 15 m au droit du n° 60	Les mercredi 7 décembre 2016 et jeudi 8 décembre 2016
14144	Certa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Quatre Chapeaux	côté pair, sur 10 m au droit du n° 10	A partir du jeudi 1 décembre 2016 jusqu'au mardi 13 décembre 2016
14145	Engie Inéo Infra-com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philippe Fabia	côté impair, entre le n° 3 et n° 9	Le mercredi 7 décembre 2016
14146	Musée des Tissus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté impair, partie comprise entre le n° 21 et le n° 23	Les jeudi 8 décembre 2016 et lundi 12 décembre 2016
14147	Entreprises Deluermoz - Gantelet - Gauthey - Legros - Soterly - Jb Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout dans le cadre des travaux du Tramway T6	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Professeur Beauvisage	côté impair, sur 30 m au droit du n° 139	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 7h30 à 17h
14148	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Quai Rambaud	entre le n° 52 et le giratoire	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
					sur tout le giratoire, au bout du quai	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 7h à 16h30
					entre le passage Magellan et le giratoire	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14149	Vieira	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Avenue du Point du Jour	sur le trottoir situé au droit du n° 15 bis	A partir du lundi 5 décembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, 17h30
14150	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de raccordements à l'égout dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable la zone piétonne à l'arrière de l'emprise de chantier sera gérée en voie verte avec la pose de panneaux C115	Avenue Jean Mermoz	trottoir Nord, sur 30 m à l'Ouest de la rue Professeur Ranvier	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au mercredi 21 décembre 2016
14151	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Meissonnier Rue de la Platière	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 3 sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 22	A partir du lundi 5 décembre 2016, 7h, jusqu'au mercredi 7 décembre 2016, 18h
14152	Bati Rénov Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions (terre végétales)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Lafayette	côté pair (Sud), sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 34	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au lundi 12 décembre 2016
14153	Office des Sports / N° 0001201	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête des lumières des lucioles	des animations seront autorisées le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bénédicte Tessier	sur les 3 premiers emplacements côté Est, au Sud de l'avenue du Point de Jour	Le jeudi 8 décembre 2016, de 16h à 19h Le jeudi 8 décembre 2016, de 15h à 19h
14154	Taverne Gutenberg / N° 001231	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un marché de Noël	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gutenberg Rue de l'épée	entre la rue de l'Épée et la rue Villeroy au droit du n° 5 sur 2 emplacements	Les samedi 17 décembre 2016 et dimanche 18 décembre 2016, de 8h à 20h
14155	Gantelet Galabertier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'armoires électriques sous couvert des Lyvia n° 201614189-201516145-201614190	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules de l'entreprise Gantelet Galabertier seront autorisés à stationner sur le trottoir	Rue de Saint Cyr Rue des Docteurs Cordier Rue de Saint Cyr Rue des Docteurs Cordier Boulevard de Bal-mont	sens Sud/Nord, sur 60 m au Sud du chemin Ferrand au droit du n° 42 sens Sud/Nord, sur 60 m au Sud du chemin Ferrand au droit du n° 42 côté pair, au droit du n° 42 trottoir Sud, en face du n° 3	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14156	Association Les Boutiques de Montchat - Accourvit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du lancement de la Fête des Lumières	la circulation des véhicules sera interdite	Cours Eugénie	du cours du Docteur Long à la place du Château	Le mercredi 7 décembre 2016, de 18h30 à 22h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoinette	de la rue Louis à la rue Camille	Le mercredi 7 décembre 2016, de 16h à 20h
				Cours Eugénie	du cours du Docteur Long à la place du Château	Le mercredi 7 décembre 2016, de 15h à 20h30
14157	Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Place Dumas de Loire	chaussée Nord , trottoir Nord	Les jeudi 8 décembre 2016 et vendredi 9 décembre 2016
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Ouest, au droit du n° 7 (sauf accès riverains)	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Nord et chaussée Ouest	
					chaussée Nord, côté Nord, entre la rue Michel Berthet et le n° 7	
14158	La Péniche Accueil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une action de sensibilisation	une prestation de la fanfare de l'école centrale sera autorisée	Place Bellecour	partie Sud	Le vendredi 16 décembre 2016, de 18h30 à 20h
14159	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibres	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Tilsitt	entre le n° 1 et le n° 29	A partir du mardi 6 décembre 2016, 22h, jusqu'au mercredi 7 décembre 2016, 6h
				Rue Gasparin	entre le n° 1 et le n° 29	
14160	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Quai Paul Sédallian	entre le quai du Commerce et la rue de la Navigation	A partir du jeudi 8 décembre 2016 jusqu'au lundi 12 décembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			A partir du jeudi 8 décembre 2016 jusqu'au lundi 12 décembre 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Grande Rue de Saint Rambert	sur le parking situé au droit de l'église et au droit du n° 11	A partir du jeudi 8 décembre 2016 jusqu'au lundi 12 décembre 2016
				Quai Paul Sédallian	des deux côtés de la chaussée, entre le quai du Commerce et la rue de la Navigation	
14161	Ltj Eco Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de canalisation à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Moncey	entre la rue Paul Bert et la rue Turenne	Les lundi 5 décembre 2016 et mardi 6 décembre 2016, de 9h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14162	Bouillard Plâtrerie Peinture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue Louis Blanc	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 26	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au samedi 7 janvier 2017
14163	La Construction Arbesloise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Montesquieu	sur 40 m au droit du n° 64	Les jeudi 8 décembre 2016 et vendredi 9 décembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés, sur 40 m au droit du n° 64	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14164	Engie Inéo Infra-com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Delore	côté pair, sur 10 m au droit du n° 36	Le jeudi 8 décembre 2016
14165	Solyper Société Lyonnaise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection interieur	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	côté pair, sur 15 m au droit du n° 40	Le mardi 6 décembre 2016
14166	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'intervention dans une chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Quai Joseph Gillet	sur 20 m, au droit du n° 47	A partir du mercredi 7 décembre 2016, 22h, jusqu'au jeudi 8 décembre 2016, 5h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 47 et le n° 45	A partir du mercredi 7 décembre 2016, 20h, jusqu'au jeudi 8 décembre 2016, 5h
14167	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Béchevelin	entre la rue de l'Université et la rue Chevreul	A partir du jeudi 8 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de l'université	sur la voie de tourne à gauche sur 30 m de part et d'autre de la rue Béchevelin	
			la circulation des véhicules sera interdite (sauf accès riverains)	Rue Béchevelin	entre la rue de l'Université et la rue Chevreul	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'université	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de l'Université et la rue Chevreul	A partir du jeudi 8 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016
				Rue Docteur Salvat	côté Sud, sur 15 m de part et d'autre de la rue Béchevelin	
les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» et seront gérés par du personnel de l'entreprise Colas	Rue Béchevelin	côté pair, entre la rue Béchevelin et le n° 4	A partir du jeudi 8 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 7h à 17h			
	Rue Béchevelin	au débouché sur la rue de l'université				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14168	Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 20 m, de part et d'autre de la rue des Cuirassiers	A partir du lundi 5 décembre 2016, 21h, jusqu'au mardi 6 décembre 2016, 6h
				Rue des Cuirassiers	sur 20 m, au Nord de la rue Paul Bert	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Desaix	entre la rue du Docteur Bouchut et la rue Desaix	
				Rue Paul Bert	entre la rue des Cuirassiers et le boulevard Marius Vivier Merle	
14169	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Delandine	entre le cours Bayard et la rue Casimir Perier	A partir du jeudi 8 décembre 2016 jusqu'au mercredi 14 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du jeudi 8 décembre 2016 jusqu'au mercredi 14 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du jeudi 8 décembre 2016 jusqu'au mercredi 14 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur le Cours Bayard	A partir du jeudi 8 décembre 2016 jusqu'au mercredi 14 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
14170	L'association Jeunesse Loubavitch / N° 01233	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Allumage du Chandelier	un rassemblement sera autorisé	Place Bellecour	partie Ouest (installation dès 15h)	Le mercredi 28 décembre 2016, de 19h à 21h
				Place Général Leclerc	face à la Porte des Enfants du Rhône (installation dès 15h)	Le dimanche 25 décembre 2016, de 17h à 20h
14171	Lyon Cote Croix Rousse N° 001182	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Village de Noël et sa Ferme	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Croix Rousse	chaussée Nord, côté place	A partir du mardi 6 décembre 2016 jusqu'au mercredi 28 décembre 2016
14172	Rhonis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Rhonis	Rue Claude Boyer	trottoir Ouest, entre la rue Clair Tisseur et la grande rue de la Guillotière	Le vendredi 9 décembre 2016
				Rue de la Madeleine	trottoir Est, entre la place Saint Louis et la grande rue de la Guillotière	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Claude Boyer	côté Ouest, entre la rue Clair Tisseur et la grande rue de la Guillotière	
				Rue de la Madeleine	côté Est, entre la place Saint Louis et la grande rue de la Guillotière	
14173	Maçonnerie du Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Rollet	côté impair, sur 15 m au droit du n° 21	A partir du vendredi 9 décembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14174	Entreprises Guintoli - Pothier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de voirie dans le cadre des travaux de préparatoire du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier et en alternance en fonction du sens de circulation Est/Ouest ou Ouest/Est	Avenue Jean Mermoz	entre le boulevard Edmond Michelet et le boulevard Pinel	A partir du vendredi 9 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du vendredi 9 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 9h à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			A partir du vendredi 9 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
			un véhicule de chantier sera autorisé à stationner à l'intérieur du couloirs bus			A partir du vendredi 9 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 9h à 16h30
14175	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	Place Jean Macé	sur le trottoir Nord, entre la rue Raoul Servant et l'avenue Jean Jaurès	A partir du vendredi 9 décembre 2016 jusqu'au mercredi 21 décembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée Nord, sens Ouest/Est, entre la rue Raoul Servant et l'avenue Jean Jaurès	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
14176	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchements et d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6 sous couvert du Lyvia n° 201615622	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable dans les deux sens	Rue Challemel Lacour	chaussée Nord et chaussée Sud, entre la rue Champagneux et le n° 166	A partir du vendredi 9 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Champagneux et le n° 166	
			la circulation des véhicules sera autorisée à l'intérieur du couloir Bus en fonction de l'avancée du chantier		chaussée Nord et chaussée Sud, entre la rue Champagneux et le n° 166	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Champagneux et le n° 166	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Champagneux et le n° 166	
14177	Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Loxam Lev	Boulevard Yves Farge	trottoir Est, au droit du n° 17	Le vendredi 9 décembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Sud/Nord, au droit du n° 17	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, au droit du n° 17	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14178	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchements et d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6 sous couvert du Lyvia n° 201615622	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable dans les deux sens	Rue Challemel Lacour	chaussée Nord et chaussée Sud, entre la rue Champagneux et le n° 166	A partir du vendredi 9 décembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Champagneux et le n° 166	
			la circulation des véhicules sera autorisée à l'intérieur du couloir Bus en fonction de l'avancée du chantier		chaussée Nord et chaussée Sud, entre la rue Champagneux et le n° 166	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Champagneux et le n° 166	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Champagneux et le n° 166	
14179	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ERDF n°Lyvia:201614452	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Zimmermann	sur 25 m, au droit du n°1	A partir du vendredi 9 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n°1	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
14180	Eiffage Thermie/Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation en urgence sur fuite de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Eugène Deruelle	sens Est/Ouest, sur 20 m au droit de la rue Moncey	A partir du samedi 10 décembre 2016 jusqu'au mardi 31 janvier 2017, de 9h à 16h
14180	Eiffage Thermie/Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation en urgence sur fuite de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Eugène Deruelle	sens Ouest/Est, entre la rue Garibaldi et la rue tête d'Or	A partir du samedi 10 décembre 2016 jusqu'au mardi 31 janvier 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes		sens Est/Ouest, entre la rue Tête d'Or et la rue Garibaldi	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Garibaldi et le n° 5	A partir du samedi 10 décembre 2016 jusqu'au mardi 31 janvier 2017, de 7h30 à 17h
			Une interdiction de tourner à gauche sera signalée par un panneau BK2a	Rue Garibaldi	sens Nord/Sud, sur le boulevard Eugène Deruelle	A partir du samedi 10 décembre 2016 jusqu'au mardi 31 janvier 2017, de 9h à 16h
14181	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue de l'Annonciade	sur 10 m au droit du n° 13	A partir du mardi 6 décembre 2016 jusqu'au jeudi 8 décembre 2016, de 9h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Lieutenant Colonel Prévost	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 27	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 7h30 à 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14182	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chambovet	sur 20 m, au droit du n° 20	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 20	
14183	Sovilec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer un remplacement d'enseignes à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Franklin	côté pair, sur 15 m au droit du n° 22	Le mardi 6 décembre 2016, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir		côté pair, sur 15 m au droit du n° 22	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 10 m au droit du n° 22	
14184	Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la giration des Bus	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Viala	côté Est, sur 10 m au Nord de l'avenue Lacasagne	A partir du jeudi 8 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016
14185	Ses Etancheité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint Sidoine	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au droit du n° 4	Le jeudi 8 décembre 2016, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	côté impair, sur 15 m au droit du n° 41	
				Rue Saint Sidoine	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au droit du n° 4	
			Rue Baraban	côté impair, sur 15 m au droit du n° 41		
14186	Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Kimmerling	trottoir Nord, sur 50 m à l'Est de la rue Maurice Flandin	Le jeudi 8 décembre 2016, de 7h à 14h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'avenue Félix Faure et l'avenue Lacasagne	
			la circulation des véhicules sera interdite			
14187	Nse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de lavage de vitres à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Cours Gambetta	côté impair, sur 30 m, entre le n° 95 et le n° 97	A partir du jeudi 8 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue Jules Jusserand	côté Ouest, sur 30 m au Nord du cours Gambetta	
				Cours Gambetta	côté impair, sur 30 m, entre le n° 95 et le n° 97	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jules Jusserand	côté Ouest, sur 30 m au Nord du cours Gambetta	
14188	Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue du Boeuf	pour accéder au n° 32	Le jeudi 8 décembre 2016, de 8h à 15h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14189	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite à l'avancée du chantier	Place Jean Macé	trottoir Est, sur la contre allée Ouest de la place Jean Macé	A partir du vendredi 2 décembre 2016 jusqu'au mercredi 21 décembre 2016
			la circulation des véhicules sera interdite		sur la contre allée Ouest de la place Jean Macé, entre la rue Raoul Servant et la rue Professeur Grignard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, contre allée Ouest de la place, entre la rue Raoul Servant et le n° 14	
			le stationnement des véhicules TAXIS sera autorisé	Rue Professeur Grignard des deux côtés de la chaussée, entre la contre allée Ouest de la place Jean Macé et le n° 64		
14190	La Direction de l'éclairage public de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la maintenance électrique de la Fête des Lumières	la circulation sera interdite sur la voie réservée aux bus	Quai Pierre Scize	sur 20 m sur la voie réservée aux bus en face des n° 111 / 112	A partir du jeudi 8 décembre 2016 jusqu'au dimanche 11 décembre 2016, de 7h à 1h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mouton		
14191	Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de construction	la circulation des piétons sera interdite	Rue Audibert et Laviotte	trottoir Est, entre la rue des Héridaux et la rue Marius Berliet	A partir du vendredi 2 décembre 2016 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
			la circulation des véhicules autorisés sera interdite à l'intérieur du couloir Bus		sur 50 m au Sud de la rue Marius Berliet	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 50 m au Sud de la rue Marius Berliet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
14192	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier et WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumont d'Urville	côté impair, sur 10 m au droit du n° 3	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au lundi 2 janvier 2017
14193	Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Le Royer	côté impair, sur 6 m au droit du n° 11	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au vendredi 30 décembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14194	Mgb - Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Avenue du Vingt Cinquième Rts	sens Sud/Nord, entre la rue Mouillard et la limite de la commune de Champagne au Mont d'Or	A partir du mardi 6 décembre 2016, 22h, jusqu'au mercredi 7 décembre 2016, 5h30
			la circulation des riverains sera gérée par le personnel du Grand Lyon dans le carrefour suivant			
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, entre la rue Mouillard et la limite de la commune de Champagne au Mont d'Or	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Sud/Nord, entre la rue Mouillard et la limite de la commune de Champagne au Mont d'Or	
14195	Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Ternois	trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 20	Le mardi 6 décembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au droit du n° 20	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 20	
14196	Locarhone / Association Etz Haim Lubavitch N° 001233	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'Allumage d'un Chandelier	l'installation d'une nacelle sera autorisée	Place Général Leclerc	face à la Porte des Enfants du Rhône	A partir du vendredi 23 décembre 2016, 7h, jusqu'au lundi 26 décembre 2016, 12h
				Place Bellecour	partie Ouest	A partir du mercredi 28 décembre 2016, 7h, jusqu'au jeudi 29 décembre 2016, 12h
14197	Service des Tunnels du Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien	la circulation des véhicules sera interdite	Centre d'échange Perrache	voûte Ouest	Le mercredi 7 décembre 2016, de 7h30 à 11h
14198	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'OPAC	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	côté impair, sur 15 m à l'Ouest de la rue Smith	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 7h à 16h30
14199	Tournaud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de rénovations des bas port des quais de Saone	le stationnement pour un véhicule de chantier sera autorisé	Quai Paul Sédallian	trottoir Est, sur 15 m face à la rue Antonin Laborde	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016
14200	Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la chaussée	la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue dans les deux sens sur les bandes cyclables	Rue Bataille	entre la rue Professeur Morat et la rue Seignemartin	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Morat et la rue Seignemartin	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14201	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera gérée par du personnel de l'entreprise Serfim	Place des Célestins	entre la rue Moncharmont et le quai des Célestins	A partir du vendredi 2 décembre 2016, 21h, jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, 4h
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du mercredi 7 décembre 2016, 21h, jusqu'au jeudi 8 décembre 2016, 5h
14202	Bc Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claude Violet	côté impair, sur 15 m au droit du n° 23 bis	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016
14203	Folghera et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une base de vie en accord avec l'autorisation de voirie n° 5870 / 16	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaucanson	sur 9 m au droit des n° 17 et n° 19	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au lundi 12 décembre 2016
14204	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau pluviale sous couvert du Lyvia n° 201617224	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Victorien Sardou	sur 30 m au droit du n° 19	A partir du mardi 6 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 19	
14205	Sodatec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antenne relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Route de Genas	trottoir pair, sur 40 m au droit du n° 86	Le jeudi 8 décembre 2016, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 40 m au droit du n° 86	
14206	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau électrique sous chaussée et stationnement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Gambetta	entre l'avenue Félix Faure et la rue Dugesclin	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au mardi 13 décembre 2016, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Avenue Félix Faure	entre le cours Gambetta et la rue Dugesclin	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Cours Gambetta	entre l'avenue Félix Faure et la rue Dugesclin	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au mercredi 21 décembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 78 et la rue Dugesclin	
			un cheminement piétons sera maintenu en permanence au droit de la fouille et du véhicule de chantier		trottoir Sud, entre le n° 78 et la rue Dugesclin	
14207	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Mère Elizabeth Rivet	par tronçons successifs	A partir du lundi 5 décembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, 17h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée par tronçons successifs	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14208	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau électrique sous chaussée et stationnement	la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue dans les deux sens sur les bandes cyclables	Avenue Félix Faure	entre la rue Duguesclin et la rue de Créqui	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au mercredi 21 décembre 2016
			la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur les bandes cyclables	Cours Gambetta	entre l'avenue Félix Faure et la rue Duguesclin	A partir du mardi 6 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules autorisés à l'intérieur du couloir Bus à contre sens sera déviée sur la chaussée principale en fonction de l'avancée du chantier		entre l'avenue Félix Faure et la rue Duguesclin	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre l'avenue Félix Faure et la rue Duguesclin	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre l'avenue Félix Faure et la rue Duguesclin	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Félix Faure	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Duguesclin et la rue de Créqui	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au mercredi 21 décembre 2016
14209	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacassagne	sur 50 m, au droit du n° 133 et du n° 151	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir réservé aux Autobus		sur 40 m, au droit du n° 133 et du n° 151	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 50 m, au droit du n° 151 et n° 133	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016
14210	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Fulchiron	sur 15 m au droit du n° 7	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 7	A partir du lundi 5 décembre 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 7 décembre 2016, 17h30
14211	Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau pluviale sous couvert du Lyvia n° 201616542	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint Mathieu	entre la rue Villon et la rue Saint Gervais	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair, entre la rue Villon et le face n° 27	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Villon	côté pair, entre la rue Saint Mathieu et le n° 54	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14212	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Professeur Rollet	entre le n° 25 et l'avenue des Frères Lumière	Le mercredi 7 décembre 2016
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le n° 23 et l'avenue des Frères Lumière	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 23 et l'avenue des Frères Lumière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur le cours Albert Thomas	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
14213	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Tarvel chargée des travaux	Place des Pavillons		A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
14214	Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Ferdinand Buisson	côté impair, sur 30 m à l'Ouest de la rue Bonnard	A partir du jeudi 8 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'avenue Lacassagne et la rue Bonnard	A partir du jeudi 8 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre l'avenue Lacassagne et la rue Bonnard	A partir du jeudi 8 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 8h à 16h
14214	Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferdinand Buisson	des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 18	A partir du jeudi 8 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016
14215	Duc et Preneuf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Chapeau Rouge	côté pair, entre le n° 20 et la rue Cottin	Le mercredi 7 décembre 2016, de 7h à 18h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14216	Idoneus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Idoneus	Allée d'Italie	au droit de la façade du magasin CASINO	Le jeudi 8 décembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m à l'Ouest de la place des Pavillons	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m à l'Ouest de la place des Pavillons	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest de la place des Pavillons	
14217	Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Marius Donjon	entre le n° 415 et n° 419	Le jeudi 8 décembre 2016
			la circulation des véhicules sera interdite et gérée par le personnel de l'entreprise Se Levage Lyon		trottoir Ouest, entre le n° 415 et n° 419	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 415 et n° 419	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 415 et n° 419	
14218	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacques Monod	côté impair, sur 10 m au droit du n° 1	Le jeudi 8 décembre 2016
14219	Picq	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise PICQ	Rue de la Rosière	trottoir Est, au droit du n° 11 Bis	Le jeudi 8 décembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 11 Bis	
14220	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Danton	des deux côtés, entre le n° 29 et l'avenue Félix Faure	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
14221	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Auguste Comte	entre la rue Jarente et la rue Condé	A partir du vendredi 9 décembre 2016 jusqu'au mardi 13 décembre 2016, de 7h30 à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la rue Jarente	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14222	L M I	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée	Quai Rambaud	sur 20 m, au droit du bâtiment GL EVENTS	Le vendredi 9 décembre 2016, de 5h30 à 6h
14223	Eiffage Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jean Baptiste Say	entre le n° 22 et la rue de Crimée côté pair, entre le n° 22 et la rue de Crimée	A partir du mercredi 7 décembre 2016, 7h30, jusqu'au lundi 12 décembre 2016, 17h30
14224	Bertout Ludivine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Fraternité	côté impair, sur 20 m à l'angle de la rue de l'Eternité	Le samedi 3 décembre 2016, de 8h à 17h
14225	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de EDF	de 07h00 à 16h30, sauf les Week-end, le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Gazomètre	des deux côtés, entra la rue Villeroy at la rue des Rancy entra la rue Villeroy at la rue des Rancy entra la rue Duquesclin et la rue des Rancy entra la rue Villeroy at la rue des Rancy	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016 A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 9h à 16h
14226	Comptoir Des Revêtements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellecombe	côté impair (Est), sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 83	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au jeudi 8 décembre 2016
14227	Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Antoine	trottoir Ouest, sur 20 m au Sud du pont Maréchal Juin côté Ouest, sur 20 m au Sud du pont Maréchal Juin	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au mardi 6 décembre 2016, de 7h à 16h
14228	Axians Maintel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparations d'une antenne aérienne au moyen d'une nacelle	la circulation des piétons et des 2 roues sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Challemel Lacour	trottoir Sud, entre la rue Saint Jean de Dieu et le pont SNCF côté pair, entre la rue Saint Jean de Dieu et le pont SNCF	Le samedi 10 décembre 2016, de 10h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14229	Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Eugène Pons	côté impair, sur 15 m au droit du n° 57	Le vendredi 9 décembre 2016, de 8h à 17h
14230	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Leclerc	sens Sud/Nord, sur 30 m au Nord de la rue Colonel Girard	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au mercredi 21 décembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Est, sur 30 m au Nord de la rue Colonel Girard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14231	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place ENEDIS en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 201617152	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Boulevard de la Croix Rousse	sur le trottoir situé au droit du n° 156	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au dimanche 18 décembre 2016, de 7h30 à 17h30
			la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit			A partir du mercredi 7 décembre 2016, 7h30, jusqu'au dimanche 18 décembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14232	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Georges Martin Witkowski	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situé au n° 43	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 7h30 à 17h30
14233	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie sous couvert du Lyvia n° 201617198	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue Professeur Patel	sur la voie d'accès reliant la rue de Montribloud entre la rue Montribloud et la bretelle de Tassin, voie Nord	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
14234	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF sous couvert du Lyvia n° 201616499	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mouillard	côté pair, sur 20 m au droit des n° 20 et n° 22	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au jeudi 22 décembre 2016
14235	Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage du réseau de canalisations dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 64	Le vendredi 9 décembre 2016
14236	La Direction de la Propreté de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage approfondi de caniveau	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Bugeaud	côté pair (Sud), partie comprise entre la rue Ney et la rue Masséna	Le vendredi 9 décembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14237	Menuiserie Lcm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté pair, sur 10 m au droit du n° 26	Les lundi 12 décembre 2016 et mardi 13 décembre 2016
14238	Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Croix Rousse	côté impair, sur 15 m au droit du n° 41	Les lundi 12 décembre 2016 et mardi 13 décembre 2016, de 8h à 17h
14239	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'un réseau électrique pour le compte d'ENEDIS sous couvert du Lyvia n° 201615557	le stationnement pour un véhicule de chantier sera autorisé	Avenue Jean Jaurès	sur 15 m au droit du n° 351	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au lundi 9 janvier 2017
14240	A 2 C M	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le nettoyage de façade avec une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue de Gerland	sens Sud/Nord, sur 40 m au Sud de la rue Pierre Semard	Le jeudi 8 décembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Sud/Nord, sur 40 m au Sud de la rue Pierre Semard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Sébard	côté Sud, sur 40 m à l'Est de la rue de Gerland	Le jeudi 8 décembre 2016
				Rue de Gerland	côté Est, sur 40 m au Sud de la rue Pierre Semard	
14241	Keolis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un arrêt de bus provisoire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	côté Est, sur 30 m au Nord de l'avenue Georges Pompidou	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au mardi 31 janvier 2017
14242	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ENEDIS	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bonnel	entre la rue Moncey et la rue Garibaldi	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Moncey et la rue Garibaldi	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016, de 7h30 à 16h
14243	Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Trion	sur 15 m au droit du n° 75	Le vendredi 9 décembre 2016, de 7h30 à 17h30
14244	La Direction de l'eau/ Métropole	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sala	entre la rue Victor Hugo et la rue Boissac	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au mercredi 14 décembre 2016, de 13h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14245	Allo Démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Flan-din	sur 15 m, au droit du n° 70	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au jeudi 15 décembre 2016
14246	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue d'Auvergne	sur 20 m, au droit du n° 7	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au mercredi 14 décembre 2016
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Jarente et la rue St Helene	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit du n° 7	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
14247	L'Auditorium	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de concerts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	entre les n°82 et 84	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au samedi 10 décembre 2016, de 7h à 0h
14248	Colas Morin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'ORANGE	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Poulail-lerie	côté pair, sur 20 m en face du n° 15	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
14249	France Télévi-sions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une messe télévisée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	face au n°127 sur 3 emplacements	Le dimanche 11 décembre 2016, de 8h à 16h
14250	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibres	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Tilsitt	entre le n° 1 et le n° 29	A partir du lundi 12 décembre 2016, 22h, jusqu'au mardi 13 décembre 2016, 6h
				Rue Gasparin		
				Quai Tilsitt		
				Rue Gasparin		
14251	Sarl Lionel Pouget	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Mail	côté pair, sur 5 m au droit du n° 38	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au dimanche 25 décembre 2016
14252	Altead Abra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 35 tonnes	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Bossuet	de part et d'autre de l'emprise de chantier, entre la rue Garibaldi et la rue Boileau	Le vendredi 9 décembre 2016, de 9h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Garibaldi et la rue Boileau	
14252	Altead Abra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 35 tonnes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	trottoir impair (Nord), entre le n° 33 et 35 bis	Le vendredi 9 décembre 2016, de 9h à 17h
					des deux côtés de la chaussée, entre le n° 33 et 35 bis (deux roues compris)	Le vendredi 9 décembre 2016
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		sens Est / Ouest au débouché la rue Garibaldi	Le vendredi 9 décembre 2016, de 9h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14253	Multi Bat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite La circulation et le stationnement seront autorisés	Rue Victor Hugo	sur 20 m, au droit du n° 16	Le lundi 12 décembre 2016, de 7h à 11h
14254	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon (éclairage public)	la circulation des véhicules sera interdite sauf riverains le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Joséphin Soulayr	entre la rue Louis Thevenet et le n° 21 des deux côtés, entre la rue Louis Thevenet et la rue Belfort	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au jeudi 22 décembre 2016, de 9h à 16h A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au jeudi 22 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
14255	Dem Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean François Raclet	côté pair, sur 15 m au droit du n° 40	Le vendredi 9 décembre 2016
14256	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Saint Cyr	côté impair, sur 15 m au droit du n° 51 Ter	Les lundi 12 décembre 2016 et mardi 13 décembre 2016
14257	Entreprises Deluermoz - Gantelet Galaberthier - Gauthey - Soterly - Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'assainissement sous chaussée dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Sarrazin	sens Sud/Nord, entre l'avenue Francis de Pressensé et le n° 105 entre le n° 105 et l'avenue Francis de Pressensé des deux côtés de la chaussée, entre le n° 105 et l'avenue Francis de Pressensé	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
14258	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bourbonnais	entre le n° 85 et la rue Sidoine Apollinaire des deux côtés de la chaussée, sur 40 m à l'Est de la rue Sidoine Apollinaire	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 9h à 16h
14259	Idoneus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel du chantier le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marc Bloch	trottoir Nord, entre le n° 7 et le n° 9 côté impair, entre le n° 7 et le n° 11	Le lundi 12 décembre 2016
14260	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'une station Vélovia sous couvert du Lyvia n° 201615857	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Place Jean Macé	sens Ouest/Est, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Raoul Servant	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 8h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14261	Somlec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice (pose)	la circulation des piétons sera interdite	Cours Lafayette	sur le trottoir, au droit de l'immeuble situé au n° 184	Le lundi 12 décembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit de l'immeuble situé au n° 184	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur le trottoir, au droit de l'immeuble situé au n° 184	
14262	Subsistances	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un festival	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Vincent	du n°8 jusqu'à la rue de la Muette sauf pour les véhicules techniques	Le mercredi 7 décembre 2016, de 16h à 23h45
14263	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des cycles sera interdite	Boulevard des Canuts	dans les deux sens, sur 40 m au droit du n° 36	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au mercredi 21 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Hénon	sur 30 m au droit du n° 80	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au mercredi 21 décembre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Canuts	des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 36	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au mercredi 21 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
				Rue Hénon	des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 80	
14264	Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue Tupin	sur 9 m au droit de l'immeuble situé au n° 35	Le mercredi 7 décembre 2016
14265	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des piétons sera interdite	Place Carnot	sur 15 m, au droit de la façade située au n° 6	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au jeudi 8 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14266	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Giuseppe Verdi		A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au lundi 19 décembre 2016, de 7h30 à 17h30
14266	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Plâtre		A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au lundi 19 décembre 2016, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Giuseppe Verdi		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'alsace Lorraine	au droit du n° 13	
					sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située en face du n° 21	
					sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située en face du n° 13	
au droit du n° 21						

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14267	La Mairie du 4ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des vœux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denfert Rochereau	des 2 côtés du n°28 à la rue Jacquard	A partir du jeudi 5 janvier 2017, 7h30, jusqu'au vendredi 6 janvier 2017, 12h
				Rue Hermann Sabran	entre le n°7 et n°11 sur 20 m (en face de la caserne Pompiers)	Le jeudi 5 janvier 2017, de 16h30 à 23h
				Boulevard des Canuts	au droit du n°64 sur 20 m	
14268	Club Kiwanis Lyon Confluence-Hubert Vidal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une vente de vin chaud	l'installation d'un stand de 3 m maximum sera autorisée	Quai Docteur Gailleton	côté fleuve en Face de la place Antonin Poncet	Le samedi 10 décembre 2016, de 18h à 0h
14269	Piloni Daniel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons et des cycles sera interdite	Rue Docteur Bouchut	trottoir Nord, sur 30 m entre la rue Garibaldi et la rue des Cuirassiers	Les vendredi 9 décembre 2016 et lundi 12 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir			A partir du mardi 13 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
						Les vendredi 9 décembre 2016 et lundi 12 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
						A partir du mardi 13 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
14270	Dem Ailøj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Fiol	côté pair, sur 15 m au droit du n° 4	Le vendredi 9 décembre 2016, de 10h à 17h
14271	Fondasol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de forages géotechniques	la circulation des bus sera interdite dans le couloir réservé aux autobus	Avenue Georges Pompidou	sur 30 m de part et d'autre du Pont SNCF	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 9h à 16h
14271	Fondasol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de forages géotechniques	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus	Avenue Georges Pompidou	sur 30 m de part et d'autre du Pont SNCF	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 9h à 16h
14272	Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau pluviale dans l'emprise des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	Rue Professeur Beauvisage	sur 30 m au droit du n° 107	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
					des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 107	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14273	Sarl Certa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Tupin	côté impair, sur 10 m au droit du n° 35	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au mardi 13 décembre 2016
14274	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean de Tourmes	côté impair, sur 3 m au droit du n° 7	Le lundi 12 décembre 2016
14275	Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des deux roues sera gérée par du personnel de l'entreprise Mercier dans le carrefour suivant	Rue Domer /rue des Trois Pierres		Le lundi 12 décembre 2016
			la circulation des piétons sera interdite	Rue Domer	trottoir Est, entre la rue Marc Bloch et la rue Brigadier Voituret	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Marc Bloch et la rue Père Chevrier	
			la piste cyclable sera interrompue		sens Est/Ouest, entre la rue des Trois Pierres et la rue Marc Bloch	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Marc Bloch et la rue Père Chevrier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marc Bloch et la rue Père Chevrier	
14276	Hard Rock Cafe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une exposition Toyota	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Président Carnot	du n°1 à la rue St Bonaventure	A partir du mardi 13 décembre 2016, 12h, jusqu'au mercredi 14 décembre 2016, 0h
14277	Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de container de chantier et WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jules Courmont	sur 10 m, au droit du n° 5	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au mercredi 11 janvier 2017
14278	La Commission Communale Consultative de Sécurité Publique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fêtes des Lumières	VOIR ANCIENNE BASE MEME NUMERO	Certaines rues à Lyon	1er / 2e / 5e et 7e.	A partir du jeudi 8 décembre 2016, 12h, jusqu'au samedi 10 décembre 2016, 3h
14279	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue d'Auvergne	entre la rue Sainte Hélène et la rue Jarente	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au mercredi 14 décembre 2016, de 7h30 à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
14280	Atout Sign	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de marquage sur chaussée pour le compte de CITIZ/LPA	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Marius Berliet	sens Ouest/Est, au droit de la place du Bachut	Le lundi 12 décembre 2016, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Mermoz	côté pair, entre les n° 5 et n° 7 (le long de la place du Bachut)	Le lundi 12 décembre 2016, de 7h30 à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14281	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des piétons sera gérée et balisée par du personnel de l'entreprise au droit des trappes France Télécom à l'avancée du chantier	Rue Pierre Delore	trottoir Nord, entre la rue Audibert Lavirotte et la rue Paul Cazeneuve	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 22h à 6h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, sur 10 m au droit du n° 77	
					côté impair, sur 10 m au droit du n° 2	
					côté impair, sur 10 m au droit du n° 55	
14282	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF en accord avec le Lyvia: 201608161	la circulation des piétons sera interdite	Rue Terme	sur le trottoir situé au droit du n° 21, le cheminement piéton sera matérialisé sur la chaussée	Les lundi 12 décembre 2016 et vendredi 16 décembre 2016, de 7h à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au droit du n° 21, la circulation sens Nord-Sud, s'effectuera sur les emplacements de stationnement	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m, en face du n° 21, zone de desserte comprise	A partir du lundi 12 décembre 2016, 7h, jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, 17h30
14283	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	Cours Bayard	trottoir Sud, entre l'allée Paul Scherrer et le quai Rambaud	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre l'allée Paul Scherrer et le quai Rambaud	
				Quai Rambaud	entre la rue Bichat et la cours Bayard	
14284	Entreprises Bouygues Energie et Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'éclairage public	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Avenue de Grande Bretagne		A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au jeudi 22 décembre 2016, de 9h à 16h
				Quai de Serbie		
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue de Grande Bretagne		
				Quai de Serbie		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue de Grande Bretagne		
	Quai de Serbie					
		le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue de Grande Bretagne			A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au jeudi 22 décembre 2016
14285	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de cables dans chambres Telecom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Calas	sur 10 m, au droit de la rue de Cuire	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 9h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14286	Colas Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des piétons sera interdite sur la traversée piétonne	Quai Arloing	au droit du n° 2	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
				Place du Port Mouton		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Arloing	au droit de la place du Port Mouton	
				Quai Jayr	sens Nord/Sud, sur 30 m au Nord de la place du Port Mouton	
				Place du Port Mouton		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Arloing	au droit de la place du Port Mouton	
				Quai Jayr	sens Nord/Sud, sur 30 m au Nord de la place du Port Mouton	
		le tourne à gauche sera interdit		sur le quai Arloing		
14287	Fondasol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de forages géotechniques	la circulation des bus sera interdite dans le couloir réservé aux autobus	Avenue Georges Pompidou	sur 30 m de part et d'autre du Pont SNCF	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			
14288	Solyev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Gouraud	côté impair, sur 20 m au droit du n° 15	Le lundi 12 décembre 2016
14289	Barbato	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façades à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Place Bellecour	sur 20m, au droit du n° 36	Le lundi 12 décembre 2016, de 7h30 à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14290	Keolis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation d'une agence mobile	le stationnement d'un véhicule TCL et une table sera autorisé	Place d'Arsonval	à proximité de l'ascenseur	Les lundi 30 octobre 2017 et mardi 31 octobre 2017, de 8h à 18h
						Les mardi 1 août 2017 et mercredi 2 août 2017, de 8h à 18h
						Les mardi 28 novembre 2017 et mercredi 29 novembre 2017, de 8h à 18h
						Les lundi 28 août 2017 et mardi 29 août 2017, de 8h à 18h
						Les mardi 31 octobre 2017 et jeudi 2 novembre 2017, de 8h à 18h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14290	Keolis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation d'une agence mobile	le stationnement d'un véhicule TCL et une table sera autorisé	Place d'Arsonval	à proximité de l'ascenseur	Les mercredi 30 août 2017 et vendredi 1 septembre 2017, de 8h à 18h
						Les vendredi 29 septembre 2017 et lundi 2 octobre 2017, de 8h à 18h
						Les mercredi 28 juin 2017 et vendredi 30 juin 2017, de 8h à 18h
						Les vendredi 28 juillet 2017 et lundi 31 juillet 2017, de 8h à 18h
14291	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ENEDIS sous couvert du Lyvia n° 201616985	le stationnement des véhicules sera interdit gênant un pont lourd sera positionné sur la fouille hors période de chantier afin de préserver le cheminement piétons	Grande Rue de Vaise	côté pair, sur 15 m au droit du n° 8 trottoir Sud, au droit du n° 2	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au mardi 20 décembre 2016
14292	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages pour futur branchements d'esu pour le Sytral C3	la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Sud / Nord	Boulevard des Brotteaux	chaussée Ouest entre le n° 74 et la rue Robert	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Lafayette	partie comprise entre la rue Ney et le boulevard Jules Favre	
			la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard des Brotteaux	partie comprise entre le n° 74 et le cours Lafayette	
			la circulation sera interdite aux véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes	Boulevard Marius Vivier Merle	sens Sud / Nord, partie comprise entre le boulevard Eugène Deruelle et le cours Lafayette	
14293	Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau pluviale sous couvert du Lyvia n° 201616542	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	Rue Villon	entre la rue Saint Mathieu et la rue Saint Romain	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 9h à 16h30
14294	Msra Multi Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Mathieu	côté pair, sur 10 m au droit du n° 38	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au mercredi 14 décembre 2016
14295	Citéos Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Longefer	entre les n° 51 et n° 59	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 30 décembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
					des deux côtés de la chaussée, entre les n° 51 et n° 59	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14296	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Avenue Barthélemy Buyer	sur 50 m de part et d'autre de la rue Frère Benoit	A partir du lundi 12 décembre 2016, 22h, jusqu'au mardi 13 décembre 2016, 5h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
14297	Citeos	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Montauban	sur le trottoir au droit des points lumineux d'éclairage public situé entre le n° 21 et le n° 39, sous la nacelle élévatrice de personne durant les phases de levage	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 30 décembre 2016, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 15 m au droit des points lumineux d'éclairage public situé entre le n° 21 et le n° 39	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 10 m de part et d'autre des points lumineux d'éclairage public situé entre le n° 21 et le n° 39	
14298	Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de détournement de réseaux d'assainissement et d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera autorisée	Rue Claude Farrère	sens Est/Ouest, entre le boulevard Pinel et la rue Pascal	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
14298	Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de détournement de réseaux d'assainissement et d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Claude Farrère	sens Ouest/Est, entre la rue Pascal et le boulevard Pinel	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pascal et le boulevard Pinel	Le lundi 12 décembre 2016
14299	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Hrant Dink		Le mardi 13 décembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au lundi 19 décembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14300	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF en accord avec le n° LYVIA 201615888	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Impasse des Char-treux	sur 10 m au droit du n° 13	A partir du lundi 12 décembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit du n° 13	
14301	Barabas Olivier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenutions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Guilloud	côté pair, sur 20 m en face du n° 17	Le samedi 10 décembre 2016, de 10h à 16h
14302	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Inkermann	sur 20 m, , entre les n° 45 et 53	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 45 et 53	
14303	Eiffage Energie Infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de couloir de Bus dynamique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Lacassagne	sens Ouest/Est, entre la rue Kimmerling et la rue du Dauphiné	A partir du mardi 6 décembre 2016 jusqu'au jeudi 22 décembre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, entre la rue Kimmerling et la rue du Dauphiné	A partir du mardi 6 décembre 2016 jusqu'au jeudi 22 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
14304	Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint Fiacre	au droit du n° 5	Le lundi 12 décembre 2016, de 7h30 à 17h30
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre de la zone de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite			Les lundi 12 décembre 2016 et mardi 13 décembre 2016, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le lundi 12 décembre 2016, de 7h30 à 17h30
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché de l'avenue B. Buyer	Le lundi 12 décembre 2016, de 7h30 à 17h30
14305	Enseignes Pelletier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façades à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Servient	côté impair, sur 20 m au droit du n° 107	Le lundi 12 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14306	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Denuzière	côté pair, sur 20 m au droit du n° 40	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au mercredi 14 décembre 2016, de 6h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14307	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Montée de la Grande Cote		A partir du lundi 12 décembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, 17h30
				Rue Neyret	par tronçons successifs	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Tables Claudiennes	au droit des n° 10 à 25	
				Rue Fernand Rey	par tronçons successifs	
				Rue Louis Vitet		
				Rue de la Martinière	par tronçons successifs	
			Rue Tavernier			
Rue Burdeau	par tronçons successifs					
		la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14308	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Passage Panama	trottoir Nord	Les lundi 12 décembre 2016 et mardi 13 décembre 2016
			la circulation des véhicules sera interdite			Les lundi 12 décembre 2016 et mardi 13 décembre 2016, de 21h à 5h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		trottoir Sud	
14309	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'ouverture de chambre Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Villette	côté pair, sur 10 m au droit du n° 20 côté pair, sur 10 m au droit du n° 70	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au mercredi 14 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
14310	Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 52	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au jeudi 12 janvier 2017
14311	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'enlèvement de Tags et lavage du tunnel SNCF	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Delandine	entre la rue Dugas Montbel et la rue du Bélier	A partir du jeudi 15 décembre 2016, 21h, jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, 1h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, entre la rue Dugas Montbel et la rue du Bélier	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au mardi 20 décembre 2016, de 18h à 6h
14312	Marrot Sébastien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Père Chevrier	côté impair, sur 20 m au droit du n° 21	Le dimanche 11 décembre 2016, de 6h à 22h
14313	Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de détournement de réseaux d'assainissement et d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Pinel	chaussée Ouest, sens Nord/Sud, entre l'avenue Lacassagne et l'avenue d'Esquirol, hors la voie reliant la rue Bourde à la rue Claude Farrère.	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Bourde et la rue Claude Farrère	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
14314	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bellicard	entre le n° 12 et le n° 28	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au lundi 19 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 12 et le n° 28	
14315	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chevalier	entre le n° 6 et le n° 10	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au mercredi 21 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 6 et le n° 10	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14316	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Jarente	entre la rue Auguste Comte et la rue Victor Hugo	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 24 et la rue Victor Hugo	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
			Les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire		entre la rue Auguste Comte et la rue Victor Hugo	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 9h à 16h
14317	Atout Sign	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Citiz LPA	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Lac	sur 15 m, au droit du n° 1	Le lundi 12 décembre 2016, de 8h à 17h
14318	La Direction de l'eau de la Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Cuvier	partie comprise entre la rue Tête d'Or et la rue Masséna	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 13h à 17h
14319	Multi Bat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	L'accès et le stationnement seront autorisés	Rue Victor Hugo	sur 15 m, au droit du n° 16	Le lundi 12 décembre 2016, de 7h à 11h
			la circulation des piétons sera interdite			
14320	Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 5774/16	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Flesselles	sur le trottoir situé au droit des n° 4 à 12, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 12 décembre 2016, 7h30, jusqu'au dimanche 18 décembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 4 à 12	
14321	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ERDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant sauf jours de marchés	Quai Victor Augagneur	sur 30 m, face au n° 18	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
14322	Keolis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation d'une agence mobile	le stationnement d'un véhicule TCL et une table sera autorisé	Place d'Arsonval	à proximité de l'ascenseur	Les vendredi 1 décembre 2017 et vendredi 29 décembre 2017, de 8h à 18h
14323	Les Métiers du Bois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice (Quadrilaterre MA6)	la circulation des piétons sera interdite	Rue Boileau	trottoir Est (n° impairs), entre la rue Bossuet et la rue de Sèze	Le mardi 13 décembre 2016, de 7h30 à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur l'emplacement des places de stationnement libérées le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Bossuet et la rue de Sèze	
			des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Bossuet et la rue de Sèze			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14324	Techmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean de Tourmes	côté impair, sur 10 m au droit du n° 3	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au lundi 26 décembre 2016
14325	La Police Municipale de la Ville de Lyon / N° 001221	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fêtes des Lumières	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Thomassin	côté impair, entre la rue Grolée et le quai Jules Courmont sauf pour les véhicules de police	A partir du jeudi 8 décembre 2016 jusqu'au samedi 10 décembre 2016, de 14h à 0h
14326	Parcs et Sports	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon et espaces verts	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée	Rue de la Vilette	sens Nord/Sud, entre le cours Lafayette et la rue de Bonnel	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 9h à 16h
14327	L'agence Clive	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une distribution de café gratuite	l'installation d'un petit véhicule et la réalisation de prises de vues seront autorisées	Place Jean Macé		Le lundi 12 décembre 2016, de 12h à 17h
14328	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Brest	sur 15 m, au droit du n° 39	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au mercredi 14 décembre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Sidoine	côté pair, sur 10 m au droit du n° 16	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au mercredi 14 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
14329	Spie Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une camera sur îlot central pour le compte de la Métropole	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée	Rue Servient	voie Sud, sur 15 m à l'Est de la rue de Créqui	A partir du mardi 13 décembre 2016 jusqu'au mercredi 14 décembre 2016, de 9h à 16h
14330	Solyev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Anne de Baraban	côté pair, sur 20 m au droit du n° 48	A partir du mardi 13 décembre 2016 jusqu'au jeudi 15 décembre 2016, de 7h à 17h
				Rue Bournes	côté impair, sur 20 m au droit du n° 1	A partir du lundi 19 décembre 2016 jusqu'au mardi 20 décembre 2016, de 7h à 17h
14331	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Mediaco	Avenue Jean Jaurès	trottoir Est, entre le n° 265 et n° 269	Le lundi 12 décembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Sud/Nord, entre le n° 265 et n° 269	
			la piste cyclable sera interdite		trottoir Est, entre la rue Challe-mel Lacour et l'avenue Debourd	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Sud/Nord, entre le n° 265 et n° 269	Le lundi 12 décembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 265 et n° 269	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14332	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Trarieux	trottoir impair, sur 50 m au droit du n° 27	Le mardi 13 décembre 2016, de 9h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 50 m au droit du n° 27	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
14333	Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'un quai Bus sous couvert du Lyvia n° 201616669	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Barthélemy Buyer	sens Sud/Nord, entre la rue n° 220 et le boulevard des Hespérides	A partir du mardi 13 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			un cheminement piétons sera maintenu sur la chaussée au droit de l'emprise chantier			
14334	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des cycles sera interdite	Rue Vendôme	sens Nord/Sud, entre la rue d'Arménie et le cours Gambetta	A partir du mercredi 14 décembre 2016 jusqu'au mercredi 21 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue d'Arménie et le cours Gambetta	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue d'Arménie et le cours Gambetta	
14335	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duquesne	sur 10 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 16	A partir du mardi 13 décembre 2016 jusqu'au mercredi 21 décembre 2016
14336	Transport Chenet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Ferrandière	côté pair, sur 20 m au droit du n° 38	A partir du mercredi 14 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 6h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14337	La Mairie du 4 ^{ème}	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denfert Rochereau	au droit du n° 28 sur 25 m	Le jeudi 15 décembre 2016, de 17h à 23h
14338	Eiffage Energie Thermie Centre Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Françoise Giroud	entre l'avenue du Plateau et la rue du Versant	Les jeudi 15 décembre 2016 et vendredi 16 décembre 2016, de 7h à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h de part et d'autre de l'emprise de chantier		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue du Plateau et la rue du Versant	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre l'avenue du Plateau et la rue du Versant	Les jeudi 15 décembre 2016 et vendredi 16 décembre 2016, de 7h à 18h
			un pont lourd sera positionné sur la fouille hors période de chantier afin de préserver la circulation des véhicules			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14339	Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'un quai Bus sous couvert du Lyvia n° 201616389	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Ben Gourion	trottoir Sud, en face du n° 490	A partir du mardi 13 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre l'avenue Rosa Park et l'avenue de la Sauvegarde	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
14340	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Place Bertone	sur 40 m, au droit du n° 4	Le mercredi 14 décembre 2016, de 8h30 à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de Nuits	entre la place Bertone et la rue du Mail	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre la place Bertone et le n° 4	Le mercredi 14 décembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14341	La Direction de la Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de nettoyage de la chaussée	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Guillaume Paradin	entre la rue Laennec et le cours Chaussagne	Le mardi 13 décembre 2016, de 12h à 19h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Laennec et le cours Chaussagne	Le mardi 13 décembre 2016, de 12h à 19h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			Le mardi 13 décembre 2016, de 12h à 19h
14342	Transport Chenet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Grolée	côté pair, sur 20 m au droit du n° 6	Le mercredi 14 décembre 2016, de 6h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14343	L'établissement Français du Sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des collectes de sang	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	côté pair, sur 10 m en face du n° 33	Le mardi 13 décembre 2016, de 6h à 21h
14344	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise TARVEL	Avenue Ben Gourion	trottoir Sud et trottoir Nord, entre l'avenue Rosa Park et l'avenue d'Ecully	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre l'avenue Rosa Park et l'avenue d'Ecully	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Rosa Park et l'avenue d'Ecully	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
14345	Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Paul Cazeneuve	sens Sud/Nord, entre le boulevard des Etats Unis et l'avenue Berthelot	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au samedi 31 décembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14345	Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Paul Cazeneuve	côté Est, entre le boulevard des Etats Unis et l'avenue Berthelot	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au samedi 31 décembre 2016
14346	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection en URGENCE d'un tapis de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de l'Epargne	entre la rue de la Solidarité et la bretelle d'accès au boulevard des Tchécoslovaques	Le mardi 13 décembre 2016, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		bretelle d'accès au boulevard des Tchécoslovaques	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue de la Solidarité et la bretelle d'accès au boulevard des Tchécoslovaques	
14347	Keolis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation d'une agence mobile	le stationnement d'un véhicule TCL et une table sera autorisé	Place de la Croix Rousse	côté Ouest	Les jeudi 30 novembre 2017 et jeudi 28 décembre 2017, de 7h à 14h
						Les lundi 29 mai 2017 et jeudi 29 juin 2017, de 7h à 14h
						Les jeudi 30 mars 2017 et jeudi 27 avril 2017, de 7h à 14h
14347	Keolis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation d'une agence mobile	le stationnement d'un véhicule TCL et une table sera autorisé	Place de la Croix Rousse	côté Ouest	Les jeudi 26 janvier 2017 et jeudi 23 février 2017, de 7h à 14h Les jeudi 27 juillet 2017 et jeudi 31 août 2017, de 7h à 14h
14348	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Richard Vitton	sur 20 m, au droit de la rue Ferdinand Buisson	A partir du samedi 10 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Ferdinand Buisson	entre le n° 142 et le cours Richard Vitton	
				Cours Richard Vitton	sur 20 m, au droit de la rue Ferdinand Buisson	
14349	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Philippe de Lassalle	entre le n° 24 et le n° 42	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au mardi 20 décembre 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Général Giraud		
				Rue Dangon		
				Rue Pillement	sur 15 m, au droit du n° 1	
			Rue Philippe de Lassalle	entre le n° 24 et le n° 42		
			Cours Général Giraud			
Rue Dangon						
14350	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	côté impair (Nord), sur 20 m entre les n° 11 et 15	A partir du mardi 13 décembre 2016 jusqu'au jeudi 15 décembre 2016, de 8h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet		
14351	Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de marquage au sol	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint François de Salles	entre la rue Saint Hélène et la rue Sala	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au mardi 20 décembre 2016, de 21h à 6h		
				Place Bellecour	contre allée Ouest, entre la rue Paul Lintier et la rue Colonel Chambonnet			
				Rue d'Amboise	entre le quai des Celestins et la rue des Templiers			
				Rue Boissac	entre la rue Sala et la place Bellecour			
				Rue Charles Bien-nier	entre la rue de la Charité et le quai Gailleton			
				Rue Emile Zola	entre la place Bellecour et la rue Jean Fabre			
				Rue François Dau-phin	entre la rue Victor Hugo et la rue de la Charité			
				Rue Paul Lintier	entre la rue du Plat et la place Bellecour			
				Rue Henri Iv	entre la place Carnot et la rue Bourgelat			
				Rue de Savoie	entre le quai des Celestins et la rue Jean Fabre			
14351	Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de marquage au sol	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue d'Auvergne	entre la rue des Remparts d'Ainay et la rue Bourgelat	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au mardi 20 décembre 2016, de 21h à 6h		
				Rue Jean Fabre	entre la rue de Savoie et la place des Jacobins			
				Rue de l'Ancienne Préfecture	entre le quai Saint Antoine et la rue de Brest			
				Place Ampère	entre la rue Bourgelat et la rue des Remparts d'Ainay			
				Rue Mazard	entre la rue de la Charité et le quai Docteur Gailleton			
					la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		Rue Laurencin	entre la rue de la Charité et le quai Gailleton
							Rue de Condé	entre le quai Maréchal Joffre et la place Carnot
							Rue des Remparts d'Ainay	entre la rue Victor Hugo et le quai Docteur Gailleton
							Rue d'Enghien	entre le cours Verdun Gensoul et la rue Bourgelat
			Rue du Port du Temple	entre le quai des Celestins et la place des Jacobins				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14352	Si2p Se	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le stationnement d'un véhicule de formation incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Cazeneuve	côté impair, sur 15 m au droit du n° 5	Le mardi 13 décembre 2016
14353	Cluzel André	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Philip	côté impair, sur 8 m au droit du n° 353	A partir du mardi 13 décembre 2016 jusqu'au mercredi 28 décembre 2016
14354	Qualizinc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Albert Thomas	côté pair, sur 15 m au droit du n° 26	A partir du mardi 13 décembre 2016 jusqu'au vendredi 13 janvier 2017
14355	Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Capitaine Robert Cluzan	côté impair, sur 20 m au droit du n° 5	A partir du mardi 13 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
14356	Arcadie Débarras Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Stella	sur 15 m, au droit du n° 2	Le mardi 13 décembre 2016, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au droit du n° 2	
14357	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free sous couvert du Lyvia n° 201616134	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté pair, sur 15 m au droit du n° 284	A partir du mercredi 14 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
14358	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue de Gerland	au droit du n° 93	A partir du mercredi 14 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Sébastien Gryphe	sur 30 m de part et d'autre de la rue Saint Michel	
				Rue de Gerland	sur 15 m au droit du n° 93	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Sébastien Gryphe		
				Rue de Gerland,	sur 30 m de part et d'autre de la rue Saint Michel	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Route de Vienne	côté impair, sur 15 m au droit du n° 63	
	Rue Chevreul	côté pair, sur 15 m au droit du n° 50				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
14359	Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match	la circulation des véhicules pourra être interdite dans le sens Nord/Sud en fonction de l'affluence du public	Rue Général Andre	partie comprise entre l'avenue Viviani et l'avenue Paul Santy	A partir du vendredi 9 décembre 2016, 13h, jusqu'au samedi 10 décembre 2016, 1h	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Viviani	partie comprise entre l'impasse du Puiseur et la rue Jules Cambon, dans les 2 sens		
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Puisard			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 Km/h	Avenue Viviani	partie comprise entre l'impasse du Puiseur et la rue Jules Cambon, dans les 2 sens		
			le stationnement des véhicules des participants sera autorisé le long du terre-plein central				
14360	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur FREE sous couvert du Lyvia n° 201616121	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté pair, sur 15 m au droit du n° 148	A partir du mercredi 14 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016	
14361	La Deca Service Commerce non Sédentaire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue des marchés de fin d'année	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue de la Sauvagerie	sur 50 m à l'Ouest, entre la rue Beer Sheva et l'avenue Ben Gourion	Les samedi 24 décembre 2016 et dimanche 31 décembre 2017, de 8h à 17h	
14361	La Deca Service Commerce non Sédentaire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue des marchés de fin d'année	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Saint Louis	ainsi que les chaussées Nord/Est/Ouest	Les samedi 24 décembre 2016 et dimanche 31 décembre 2017, de 8h à 17h	
				Cours Bayard	côté Nord, entre le Cours Charlemagne et la rue Smith		
				Rue de Beer Sheva	côté Ouest		
				Place Henri Barbusse			
				Boulevard Ambroise Paré	entre la rue de Volney et la rue Guillaume côté Est		
				Place Général André			
				Rue Gabillot	côté impair		
				Place Belleville			
				Place Carnot	côté Nord et côté Est		Le samedi 31 décembre 2016, de 8h à 17h
				Avenue Jean Jaurès	côté impair, entre la rue Challemeil Lacour et l'avenue Debourg		Les samedi 24 décembre 2016 et dimanche 31 décembre 2017, de 8h à 17h
14362	Barbato	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue Pierre Corneille	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 42	Le mercredi 14 décembre 2016, de 0h à 0h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14363	La Production Leonis N° 001096	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation sera interrompue lors des prises de vues	Rue Bodin	de la Montée St Sébastien à la place Bellevue	Le vendredi 16 décembre 2016, de 9h à 13h
				Rue Magneval		
				Rue des Fantasques		
			le stationnement de véhicules techniques sera autorisé	Esplanade du Gros Caillou	(accès par la rue Aimé Boussange)	Le vendredi 16 décembre 2016, de 7h à 14h
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Place Bellevue	des 2 côtés, entre la rue Bodin et la rue Mottet Gérando	A partir du jeudi 15 décembre 2016, 17h, jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, 15h
14364	Sytral et des Entreprises Adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de l'Europe	sur le parking situé entre les rues Vauban, Garibaldi et Louis Blanc	A partir du mercredi 14 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
14365	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation de travaux ponctuels de courte durée pour le compte de la Voirie du Grand Lyon	le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant	Dans certaines rues de Lyon		A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017
14366	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur ERT sous couvert du Lyvia n° 201616141	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Pierre Scize	côté Est, sur l'ensemble du parking situé 20 m au Sud du chemin de Choulans	A partir du mercredi 14 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 25 m au droit du n° 9	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 9	
14367	Vita Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplissage d'une fosse septique en béton	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Docteur Carrier	côté pair, sur 15 m au droit du n° 6	Le mercredi 14 décembre 2016
14368	Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau pluviale sous couvert du Lyvia n° 201616542	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint Mathieu	entre la rue Villon et la rue Saint Gervais	A partir du mercredi 14 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Villon	côté pair, entre la rue Villon et le face n° 27	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
					côté pair, entre la rue Saint Mathieu et le n° 54	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14369	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Cours Général Giraud	sur 30 m de part et d'autre de la rue Duroc, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 7 décembre 2016 jusqu'au mercredi 21 décembre 2016, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m de part et d'autre de la rue Duroc	A partir du mercredi 7 décembre 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 21 décembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duroc	sur 30 m à l'Est du cours Général Giraud des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Est du cours Général Giraud	
14370	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Chemin de Choulans	sens Ouest/Est (descendant), au droit du bâtiment des Tunnels situé aux n° 29 à n° 33	A partir du jeudi 8 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Saint Laurent	côté Est, sur l'ensemble du parking situé 20 m au Sud du chemin de Choulans	A partir du jeudi 8 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
14371	Coutanceau Samuel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Imbert Colomés	sur 15 m au droit du n° 25	Le vendredi 9 décembre 2016, de 7h30 à 17h30
14372	Mercier Maintenance	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance avec une grue auxiliaire	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Octavio Mey	sur 15 m sur la voie réservée aux bus située à l'Est de la place Saint Paul	Le lundi 12 décembre 2016, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m sur le trottoir Sud à l'Est de la place Saint Paul, lors des phases de lavage des charges	
					sur 15 m à l'Est de la place Saint Paul, les véhicules circulant auront obligation de quitter la voie réservée aux bus	
14373	La Lance Verte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 5922/16	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bodin	sur 9 m au droit du n° 5	A partir du lundi 12 décembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, 17h30
14374	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 21	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au mercredi 14 décembre 2016, de 8h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14375	Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage du réseau de canalisations dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pétrequin	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 33	Le lundi 12 décembre 2016
14376	Laurent Moretton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Cours Lafayette	côté pair (Sud), emplacement de desserte au droit de l'immeuble situé au n° 34	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016, de 7h à 18h
				Rue Vendôme	côté pair (Ouest), sur 15 m entre le cours Lafayette et le n° 156	
				le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Lafayette	côté pair (Sud), emplacement de desserte au droit de l'immeuble situé au n° 34
Registre de l'année 2016						
L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture						

Délégation Générale aux Ressources Humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Petry	Cécile	Atsem 1 ^{ère} classe	Titulaire	1/9/2016	Education	Recrutement par mutation
Michon	Jacques	ATP2	Titulaire	1/11/2016	Sports	Recrutement par mutation
Mandelsaft	Déborah	Rédacteur	Titulaire	17/10/16	DPFJ	Mutation
Excoffier	Noélie	Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	Nt	4/11/2016	Espaces Verts	Recrutement pour remplacement
Jorge	Elena	Responsable de proximité	Contractuel	6/10/2016	Education	Recrutement remplaçant
Khemiri	Radia	Adjoint Technique 2 ^e classe	Contractuel	1/10/2016	Education	Recrutement remplaçant
Jorge	Elena	Responsable de proximité	Contractuel	6/10/2016	Education	Recrutement remplaçant
Akola	Gregory	AT2	RM	1/11/2016	Sports	Recrutement remplaçant
Badereddine	Jessim	AT2	RM	1/10/2016	Sport	Recrutement remplaçant
Benaouadi	Adel	AT2	RM	17/10/2016	Sports	Recrutement remplaçant
Benma-hammed	Brahim	AT2	RM	1/11/2016	Sports	Recrutement remplaçant
Bour	Maxime	AA2	RM	16/10/2016	Sports	Recrutement remplaçant
Chaipov	Ramzan	AT2	RM	10/10/2016	Sport	Recrutement remplaçant
Chobaux	Francois	AT2	RM	3/11/2016	Sports	Recrutement remplaçant
Debech	Jamel	AT2	RM	1/11/2016	Sports	Recrutement remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Dominguez Dorta	Jonay	AT2	RM	1/11/2016	Sports	Recrutement remplaçant
Dominguez Dorta	Jonay	AT2	RM	1/10/2016	Sports	Recrutement remplaçant
Douanier	Frédéric	AT2	RM	1/10/2016	Sports	Recrutement remplaçant
Douanier	Frédéric	AT2	RM	1/11/2016	Sports	Recrutement remplaçant
Fofana	Junior	AT2	RM	1/11/2016	Sports	Recrutement remplaçant
Ghali	Taoufik	AT2	RM	24/11/2016	Sports	Recrutement remplaçant
Ghali	Taoufik	AT2	RM	1/11/2016	Sports	Recrutement remplaçant
Hacheffa	Oualid	AT2	RM	14/11/2016	Sports	Recrutement remplaçant
Hacheffa	Oualid	AT2	RM	13/10/2016	Sports	Recrutement remplaçant
Mfoihaya	Cadafi	AT2	RM	9/11/2016	Sports	Recrutement remplaçant
Mouhamadou-ibrahimmian	Farhad	AT2	RM	21/10/2016	Sports	Recrutement remplaçant
Ouzazna	Nacime	AT2	RM	23/10/2016	Sports	Recrutement remplaçant
Petit	Patricia	AT2	RM	10/3/2016	Sports	Recrutement remplaçant
Rabut	Cyril	AT2	RM	10/11/2016	Sports	Recrutement remplaçant
Dumain	Monique	Attaché	Titulaire	1/10/2016	Commande Publique	Arrêté rectificatif
Marchi	Alan	At2c	Contractuel	1/10/2016	Espaces Verts	Recrutement temps partiel
Busquet	Perrine	At 2 ^e classe	Titulaire	3/11/2016	Education	Réintégration
Clerc	Sandra	Atsem 1 ^{ère} classe	Stagiaire	1/9/2016	Education	St: Arrêté rectificatif-Rsa
Lafifi	Nathalie	Atsem 1 ^{ère} classe	Stagiaire	1/9/2016	Education	St: Nomination stagiaire Catégorie C
Delobel	Matthias	Ingénieur	Stagiaire	1/11/2016	Sps	Nomination stagiaire
Cohen	Isabelle	Ingénieur	Contractuel	7/11/2016	DSIT	Recrutement pour complément temps partiel

Centre Communal d'Action Sociale (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Abon	Agathe	Auxiliaire de soins de 1 ^{ère} classe	Contractuel	1/11/2016	CCAS	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Virga	Grégory	Cadre de sante 1 ^{ère} classe	Titulaire	1/10/2016	CCAS	Recrutement par détachement
Deltour	Angeline	Auxiliaire de soin de 1 ^{ère} classe	Titulaire	1/1/2016	CCAS	Recrutement par détachement
Boukoubba	Farida	Auxiliaire de soins de 1 ^{ère} classe	Contractuel	1/11/2016	CCAS	Recrutement remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Boukoubba	Farida	Auxiliaire de soin de 1 ^{ère} classe	Contractuel	1/10/2016	CCAS	Recrutement remplaçant

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseil municipal - Séance publique - Avis

Le Conseil municipal se réunira en séance publique le vendredi 16 décembre 2016 à 15 heures, à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal.

Conseil municipal – Liste des groupes d'élus - Avis

Groupe «Les Républicains et Apparentés – Ensemble Pour Lyon»

Le nouveau Président est M. Stéphane Guillard, en remplacement de M. Michel Havard.

Direction des marchés publics - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations Préalables de travaux déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 21 au 26 novembre 2016

DP 069 387 16 02293 déposée le 21 novembre 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 3 rue Jangot Lyon 7^e Superficie du terrain : 527 m² - Demandeur : Kaova Café 3 rue Jangot 69007 Lyon - Mandataire : M. Kleffer Florian

DP 069 389 16 02294 déposée le 21 novembre 2016 - Projet : Ravalement de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 5 quai Arloing Lyon 9^e Superficie du terrain : 46 m² - Demandeur : M. Ouhab Abdesslam 19 rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne

DP 069 382 16 02295 déposée le 21 novembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 54 rue de Brest Lyon 2^e Superficie du terrain : 239 m² - Demandeur : Cdm - Retail 101 30 Zone Artisanale le Grand Deves 26790 Tulette - Mandataire : M. Fournier Richard

DP 069 381 16 02296 déposée le 21 novembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 10 quai de la Pêcherie Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 246 m² - Demandeur : M. Stavo Debauge Patrick 67 rue M. le Prince 75006 Paris

DP 069 381 16 02297 déposée le 21 novembre 2016 - Projet : Changement de destination de logement en hébergement hôtelier - Terrain : 3D rue des Capucins Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 293 m² - Demandeur : M^{me} Seauve Marion 3 rue des Capucins 69001 Lyon

DP 069 389 16 02298 déposée le 21 novembre 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 46 quai Jaÿr Lyon 9^e Superficie du terrain : 275 m² - Demandeur : Tabac La Caravelle 46 quai Jaÿr 69009 Lyon

DP 069 381 16 02299 déposée le 21 novembre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 25 rue du Bon Pasteur Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 280 m² - Demandeur : M. Piawcatelli Lucien 69 boulevard des Canuts 69004 Lyon

DP 069 389 16 02301 déposée le 21 novembre 2016 - Projet : Réfection d'un mur de clôture - Terrain : 3 rue Roquette Lyon 9^e Superficie du terrain : 817 m² - Demandeur : Plénétude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Rambaud Thomas

DP 069 381 16 02302 déposée le 22 novembre 2016 - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en logement - Terrain : 4 rue Désirée Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 895 m² - Demandeur : M. Vannier Moreau Guy 61 chemin des Fonts 69110 Sainte-Foy-les-Lyon

DP 069 381 16 02303 déposée le 22 novembre 2016 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en bureaux - Terrain : 3 rue Terraille Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 229 m² - Demandeur : M. Lagoutte Samuel 3 rue Terraille 69001 Lyon

DP 069 382 16 02304 déposée le 22 novembre 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 27 rue du Port du Temple Lyon 2^e Superficie du terrain : 65 m² - Demandeur : Dinh Van 15 rue de la Paix 75002 Paris

DP 069 383 16 02305 déposée le 22 novembre 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 85 avenue Félix Faure Lyon 3^e Superficie du terrain : 395 m² - Demandeur : M. Granger Matthieu 85 avenue Félix Faure 69003 Lyon

DP 069 384 16 02306 déposée le 22 novembre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 place Commandant Arnaud Lyon 4^e Superficie du terrain : 403 m² - Demandeur : Régie Lery 165 boulevard de la Croix-Rousse 69004 Lyon - Mandataire : M. Aguera Raphaël

DP 069 384 16 02307 déposée le 22 novembre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Surface créée : 19 m² - Terrain : 52-54 rue de Cuire Lyon 4^e Superficie du terrain : 1088 m² - Demandeur : Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Tillet Patrice

DP 069 384 16 02308 déposée le 22 novembre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 82-83 quai Joseph Gillet Lyon 4^e Superficie du terrain : 7855 m² - Demandeur : Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-la-Pape - Mandataire : M. Bergues Matthieu

DP 069 384 16 02309 déposée le 22 novembre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 12 rue du Chariot d'Or Lyon 4^e Superficie du terrain : 131 m² - Demandeur : Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-la-Pape - Mandataire : M. Bergues Matthieu

DP 069 381 16 02310 déposée le 22 novembre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 20 rue René Leynaud Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 245 m² - Demandeur : Bet Savle 73 ter rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 382 16 02311 déposée le 23 novembre 2016 - Projet : Ravalement des façades - Terrain : 16 – 16b rue Gasparin Lyon 2^e Superficie du terrain : 453 m² - Demandeur : Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean-François

DP 069 387 16 02312 déposée le 23 novembre 2016 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 72 rue Jaboulay Lyon 7^e Superficie du terrain : 1459 m² - Demandeur : M. Ho Christian 11 rue Marino Simonetti 69150 Décines-Charpieu

DP 069 381 16 02313 déposée le 23 novembre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 23 rue du Président Edouard Herriot Lyon 1^{er}

Superficie du terrain : 122 m² - Demandeur : Sdc 23 rue Edouard Herriot 101 rue de Sèze 69006 Lyon - Mandataire : M. Papat Pascal
 DP 069 389 16 02314 déposée le 23 novembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 69 rue René Cassin Lyon 9^e Superficie du terrain : 4357 m² - Demandeur : Sasu Zoé 69 avenue René Cassin 69009 Lyon - Mandataire : M^{me} Lervat Zoé

DP 069 383 16 02315 déposée le 23 novembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 264 rue Duguesclin Lyon 3^e Superficie du terrain : 106 m² - Demandeur : Sa d'Hlm Gabriel Rosset 194 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Delagrangre Jean Luc

DP 069 382 16 02316 déposée le 24 novembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 5b rue d'Auvergne Lyon 2^e Superficie du terrain : 301 m² - Demandeur : Akle 108 rue Chaponnay 69003 Lyon - Mandataire : M^{me} Youness Caroline

DP 069 388 16 02317 déposée le 24 novembre 2016 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 38 m² - Terrain : 4 rue du Transvaal Lyon 8^e Superficie du terrain : 523 m² - Demandeur : M. Spaak Etienne 4 rue du Transvaal 69008 Lyon

DP 069 385 16 02319 déposée le 24 novembre 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 56 rue Tramassac Lyon 5^e Superficie du terrain : 548 m² - Demandeur : M. Santier André 18 allée Thalie 69230 Saint-Genis-Laval

DP 069 389 16 02320 déposée le 24 novembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 19 rue Saint-Pierre de Vaise Lyon 9^e Superficie du terrain : 402 m² - Demandeur : Carlance 19 rue Saint-Pierre de Vaise 69009 Lyon - Mandataire : M. Mottard Jacques

DP 069 383 16 02321 déposée le 24 novembre 2016 - Projet : Modification de clôture - Terrain : 14 rue des Cuirassiers - CS 63824 Lyon 3^e Superficie du terrain : 20068 m² - Demandeur : France Télévisions 7 Esplanade Henri de France 75907 Paris Cedex 07 - Mandataire : M^{me} Dallet-Humm Marie-Claire

DP 069 389 16 02322 déposée le 24 novembre 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 35 Grande rue de Vaise Lyon 9^e Superficie du terrain : 445 m² - Demandeur : M&N 35 Grande rue de Vaise 69009 Lyon - Mandataire : M^{me} Laid Fatma-Zohra

DP 069 382 16 02323 déposée le 24 novembre 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 99 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2^e Superficie du terrain : 351 m² - Demandeur : M^{me} Stavisky Claudia 99 rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon

DP 069 385 16 02324 déposée le 24 novembre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 1 place de la Trinité Lyon 5^e Superficie du terrain : 48 m² - Demandeur : Entreprise Bouvard 49 avenue Lefevre 69120 Vaulx-en-Velin

DP 069 383 16 02325 déposée le 24 novembre 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 12 rue Mazenod Lyon 3^e Superficie du terrain : 334 m² - Demandeur : M. Guillot Calixte 12 rue Mazenod 69003 Lyon

DP 069 388 16 02326 déposée le 24 novembre 2016 - Projet : Installation d'une clôture avec modification de façade - Terrain : 23 rue Jules Cambon Lyon 8^e Superficie du terrain : 354 m² - Demandeur : Generali Batiment 36 avenue Jean Jaurès 69200 Vénissieux

DP 069 382 16 02327 déposée le 24 novembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue du Président Carnot Lyon 2^e Superficie du terrain : 1667 m² - Demandeur : Ambassade des Etats Unis 2 avenue Gabriel 75382 Paris Cedex 08

DP 069 383 16 02328 déposée le 24 novembre 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 cours de la Liberté Lyon 3^e Superficie du terrain : 972 m² - Demandeur : Willerval Nicolas Montmeillerat 73800 Sainte-Hélène du Lac

DP 069 386 16 02329 déposée le 24 novembre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 62 boulevard des Belges Lyon 6^e Superficie du terrain : 303 m² - Demandeur : Certa Toiture 252 rue Benoît Mulsant 69400 Villefranche-sur-Saone - Mandataire : M^{me} Gonin Laurianne

DP 069 389 16 02330 déposée le 24 novembre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 14 rue Saint-Pierre de Vaise Lyon 9^e Superficie du terrain : 338 m² - Demandeur : Blanc Gilbert 12 rue Basse-Combalot 69007 Lyon - Mandataire : M. Blanc Franck

DP 069 386 16 02331 déposée le 24 novembre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 60 boulevard des Belges Lyon 6^e Superficie du terrain : 471 m² - Demandeur : Certa Toiture 252 rue Benoît Mulsant 69400 Villefranche-sur-Saone - Mandataire : M^{me} Gonin Laurianne

DP 069 387 16 02332 déposée le 24 novembre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 67t rue de Marseille Lyon 7^e Superficie du terrain : 329 m² - Demandeur : Bet Savle 73 ter rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 385 16 02333 déposée le 25 novembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 place du Gouvernement Lyon 5^e Superficie du terrain : 413 m² - Demandeur : M^{me} Wysocki Ewa 27 place du Gouvernement 69005 Lyon

DP 069 381 16 02334 déposée le 25 novembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 27 rue Bouteille Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 221 m² - Demandeur : M^{me} Desroches Lucie 27 rue Bouteille 69001 Lyon

DP 069 387 16 02335 déposée le 25 novembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 rue Marc Bloch Lyon 7^e Superficie du terrain : 367 m² - Demandeur : Sci Capitalis Quartier Saint-Pierre 83390 Cuers - Mandataire : M^{me} Gervais Cristelle

DP 069 381 16 02336 déposée le 25 novembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 30 montée des Carmélites Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 382 m² - Demandeur : M. Dewilde Luc 30 montée des Carmélites 69001 Lyon

DP 069 381 16 02337 déposée le 25 novembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 16 rue Bodin Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 110 m² - Demandeur : M^{me} Peyronny Marie 16 rue Bodin 69001 Lyon

DP 069 381 16 02338 déposée le 25 novembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 21 rue Royale Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 768 m² - Demandeur : Régie Communication Marketing 455 Promenade des Anglais 06299 Nice Cedex 03

DP 069 381 16 02339 déposée le 25 novembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 rue de Savy Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 120 m² - Demandeur : BJJ 2 rue de Savy 69001 Lyon - Mandataire : M. Julliat Matthieu

DP 069 387 16 02340 déposée le 25 novembre 2016 - Projet : Changement de destination de bureaux en local de service public ou d'intérêt collectif - Terrain : 50 rue de Marseille Batiment Lyon Université - Lyon 7^e Superficie du terrain : 4087 m² - Demandeur : Arhm-Saint-Jean de Dieu 290 route de Vienne 69008 Lyon - Mandataire : M. Girard Alain

DP 069 386 16 02341 déposée le 25 novembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 13 avenue du Maréchal de Saxe Lyon 6^e Superficie du terrain : 369 m² - Demandeur : Gérard Darel 130 rue Reaumur 75002 Paris - Mandataire : M. Gerbi Laurent

DP 069 388 16 02342 déposée le 25 novembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 172-186 avenue Professeur Beauvisage Lyon 8^e Superficie du terrain : 36557 m² - Demandeur : Grand Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel

DP 069 385 16 02343 déposée le 25 novembre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 3-11 avenue de Ménival Lyon 5^e Superficie du terrain : 8449 m² - Demandeur : Sacvl 36 quai Fulchiron 69145 Lyon Cedex 05 - Mandataire : M. Lamoulen Eric

Permis d'Aménager déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 21 au 26 novembre 2016

PA 069 387 14 00001 M03 déposé le 21 novembre 2016 Modificatif - Projet : Création d'un lotissement - Surface créée : 28000 m² - Terrain : 1 rue Alexander Fleming Lyon 7^e Superficie du terrain : 9947 m² - Demandeur : Sas Urban Garden 139 rue Vendôme 69477 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Dubiez Marc

Permis de Construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 21 au 26 novembre 2016

PC 069 387 12 00245 M03 déposé le 24 novembre 2016 Modificatif - Projet : Démolition de 2 entrepôts. Construction d'un immeuble de bureaux avec création de 20 aires de stationnement, et réhabilitation et changement de destination d'un bâtiment existant de bureaux en Epic -

Surface créée : 5005 m² - Terrain : 22 rue Professeur Charles Appleton Lyon 7^e Superficie du terrain : 1967 m² - Demandeur : Scyval 4 villa des Entrepreneurs 75015 Paris - Mandataire : M. Tchemenian Yvan - Auteur : M. Dalmais Jean 5 uai Jaÿr 69009 Lyon

PC 069 382 15 00054 M02 déposé le 25 novembre 2016 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un établissement scolaire en logements et locaux d'activités avec ravalement de façade et changement de menuiseries - Surface créée : 2687 m² - Terrain : 29 rue du Plat Lyon 2^e Superficie du terrain : 576 m² - Demandeur : Le 29 Lyon Bellecour 2 bis chemin du Coulouvrier 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Capelli Christophe - Auteur : Brossard Caille Stéphanie 41 rue Malesherbes 69006 Lyon

PC 069 387 15 00223 T01 déposé le 23 novembre 2016 Transfert - Projet : Construction d'un bâtiment de 63 logements et création de 63 aires de stationnement - Surface créée : 3860 m² - Terrain : rue Croix Barret - Rue Pierre Bourdeix - Lot E1 Lyon 7^e Superficie du terrain : 1442 m² - Demandeur : Snc Society à Lyon 7 129 rue Servient 69326 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Revel Martin - Auteur : Xanadu Architectes 58 bis rue Sala Hôtel de l'Octroi 69002 Lyon

PC 069 385 15 00229 M01 déposé le 21 novembre 2016 Modificatif - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 22 m² - Terrain : 13 impasse Cumin Lyon 5^e Superficie du terrain : 560 m² - Demandeur : M. Vadot Philippe 13 impasse Cumin 69005 Lyon - Auteur : In Architex 19 rue Chazay 69005 Lyon

PC 069 387 15 00414 T01 déposé le 21 novembre 2016 Transfert - Projet : Démolition partielle. Construction de 3 bâtiments de 99 logements, de 3 commerces et création de 92 aires de stationnement - Surface créée : 6041 m² - Terrain : 201-205 avenue Berthelot Lyon 7^e Superficie du terrain : 3255 m² - Demandeur : Sas Lyon Berthelot 2 66 quai Charles de Gaulle 69463 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Marchal Frédéric - Auteur : Archigroup 411 allée des Noisetiers 69579 Limonest Cedex

PC 069 383 16 00026 M02 déposé le 21 novembre 2016 Modificatif - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 19 m² - Terrain : 229 avenue Lacassagne Lyon 3^e Superficie du terrain : 386 m² - Demandeur : Gs Investimmo 9 montée Bellevue 01600 Reyrieux - Mandataire : M. Rodon Serge - Auteur : In Architex 19 rue Chazay 69005 Lyon

PC 069 387 16 00378 déposé le 21 novembre 2016 - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux et création de 230 aires de stationnement - Surface créée : 22785 m² - Terrain : 1 rue Alexander Flemig Lyon 7^e Superficie du terrain : 10756 m² - Demandeur : SAS Urban Garden 139 rue Vendôme 69477 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Dubiez Marc - Auteur : Valode et Pistre Architectes 115 rue du Bac 75007 Paris

PC 069 385 16 00379 déposé le 22 novembre 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 34 rue Saint-Jean Lyon 5^e Superficie du terrain : 432 m² - Demandeur : Créatissimmo 34 rue Saint-Jean 69005 Lyon

PC 069 385 16 00380 déposé le 25 novembre 2016 - Projet : Construction d'un local - Surface créée : 80 m² - Terrain : 4 rue Soeur Bouvier Lyon 5^e Superficie du terrain : 13352 m² - Demandeur : Ensatt 4 rue Soeur Bouvier 69005 Lyon - Mandataire : M. Pariente Thierry - Auteur : M. Nougariolis Philippe 85 chemin de Crépieux 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 384 16 00381 déposé le 25 novembre 2016 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logements avec modification de façade - Terrain : 42 rue Jacquard Lyon 4^e Superficie du terrain : 361 m² - Demandeur : M. Quinat Martin 5 rue Bodin 69001 Lyon

Déclarations préalables de travaux délivrées pendant la période du 21 au 26 novembre 2016

DP 069 385 15 01762 Décision du 25 novembre 2016 à Berne Sarl 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Modification de façade - Terrain : 114 quai Pierre Scize Lyon 5^e

DP 069 383 16 00777 T01 Décision du 24 novembre 2016 Transfert à M^{me} LOUIS Johanna 11 rue Lieutenant Colonel Girard 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 245 rue Paul Bert Lyon 3^e

DP 069 381 16 01607 Décision du 24 novembre 2016 à Roche et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 98 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 1^{er}

DP 069 385 16 01644 Décision du 25 novembre 2016 à Smcc Toiture 248 avenue de l'Industrie 69140 Rillieux-la-Pape - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 16-18 rue Saint Georges Lyon 5^e

DP 069 382 16 01651 Décision du 22 novembre 2016 à Association Foncière de Lyon et du Rhône 10 rue Sainte Hélène 69002 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 6 rue d'Auvergne Lyon 2^e

DP 069 386 16 01675 Décision du 21 novembre 2016 à M^{me} Hayette Joëlle 4 b chemin du Pavillon 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 10 rue Fournet Lyon 6^e

DP 069 385 16 01844 Décision du 25 novembre 2016 à M^{me} Kleinmann Anne-Catherine 27 rue Simon Jallade 69005 Lyon - Projet : Création de - Surface avec modification de façade - Surface créée : 30 m² - Terrain : 27 rue Simon Jallade Lyon 5^e

DP 069 383 16 01927 Décision du 24 novembre 2016 à Slpib 83 rue Paul Teste 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 69 rue Molière Lyon 3^e

DP 069 382 16 01975 Décision du 25 novembre 2016 à M^{me} Sapet Catherine Marie 55 rue Franklin 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 55 rue Franklin Lyon 2^e

DP 069 389 16 01981 Décision du 21 novembre 2016 à M^{me} Bosquier Monique 1 rue Claude Faye 69009 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 1 rue Claude Faye Lyon 9^e

DP 069 388 16 01982 Décision du 21 novembre 2016 à Qualizinc 894 route de Neuville sur Saône 69730 Genay - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 26 cours Albert Thomas Lyon 8^e

DP 069 383 16 01988 Décision du 21 novembre 2016 à Sci Maestrimo 45 avenue Victor Hugo 93538 Aubervilliers Cedex - Projet : Ravalement de façade avec changement de menuiseries et modification de toiture - Terrain : 45-49 avenue Georges Pompidou Lyon 3^e

DP 069 381 16 01995 Décision du 25 novembre 2016 à M. Vincent Xavier 9 rue du Gare 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 rue du Gare Lyon 1^{er}

DP 069 381 16 02003 Décision du 24 novembre 2016 à Ville de Lyon Direction Supervision Globale 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : place des Moirages Lyon 1^{er}

DP 069 381 16 02004 Décision du 25 novembre 2016 à Ville de Lyon Direction Supervision Globale 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : place du Griffon Lyon 1^{er}

DP 069 381 16 02020 Décision du 24 novembre 2016 à M^{me} Bellel Corinne 80 chemin des Battières 01800 Pérouges - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 3 rue Tavernier Lyon 1^{er}

DP 069 381 16 02025 Décision du 25 novembre 2016 à Orange 654 cours du Troisième Millénaire 69792 Saint-Priest - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : 3 rue Jean Baptiste Say Lyon 1^{er}

DP 069 383 16 02027 Décision du 21 novembre 2016 à M^{me} Pernelle Emilie 202 rue André Philip 69003 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 202 rue André Philip Lyon 3^e

DP 069 385 16 02028 Décision du 24 novembre 2016 à Ayniw 13 rue Salomon Reinach 69007 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 76 rue Saint Georges Lyon 5^e

DP 069 385 16 02031 Décision du 25 novembre 2016 à M. Saunier Guy 18 rue des Fossés de Trion 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 18 rue des Fossés de Trion Lyon 5^e

DP 069 388 16 02034 Décision du 24 novembre 2016 à M^{me} Fonteneau Marie 4 rue de l'Argonne 69008 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 rue de l'Argonne Lyon 8^e

DP 069 386 16 02039 Décision du 25 novembre 2016 à Roche et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 183 rue Cuvier Lyon 6^e

DP 069 381 16 02041 Décision du 25 novembre 2016 à M. Perrot Judicaël 107 Crosswiessenstrasse 167 8051 Zurich - Suisse - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 2 rue Longue Lyon 1^{er}

DP 069 382 16 02055 Décision du 25 novembre 2016 à M. Cataldo Pascal 18 rue de Condé 69002 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en 1 logement - Surface créée : 116 m² - Terrain : 18 rue de Condé Lyon 2^e

DP 069 389 16 02059 Décision du 25 novembre 2016 à M. Loubeyre Pierre 20 chemin de Montauban 69009 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 20 chemin de Montauban Lyon 9^e

DP 069 383 16 02075 Décision du 24 novembre 2016 à La Gamelle 29 cours Louis Richard Vitton 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 29 cours Louis Richard Vitton Lyon 3^e

DP 069 383 16 02085 Décision du 21 novembre 2016 à Sarl Entreprise Thomas 73 rue Paul et Marc Barbezat 69150 Décines-Charpieu - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 rue de l'Epée Lyon 3^e

DP 069 388 16 02095 Décision du 21 novembre 2016 à Syndicat des Copropriétaires - Le Santos Dumont 6 - 16 rue Santos Dumont 69008 Lyon - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 6 - 16 rue Santos Dumont Lyon 8^e

DP 069 386 16 02106 Décision du 21 novembre 2016 à M. Rey Jacques François Auguste 4 avenue Maréchal de Saxe 69006 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 18 rue Barrême Lyon 6^e

DP 069 383 16 02131 Décision du 21 novembre 2016 à Slpib 83 rue Paul Teste 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 21-23 avenue Lacassagne Lyon 3^e

DP 069 382 16 02134 Décision du 25 novembre 2016 à Acturus France 14 Impresores 28660 Boadilla Del Monte - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 74 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2^e

DP 069 382 16 02136 Décision du 25 novembre 2016 à Tinsels 6 allée de l'Expansion 69340 Francheville - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 11 rue Auguste Comte Lyon 2^e

DP 069 383 16 02138 Décision du 24 novembre 2016 à 2G 10 rue du Dauphiné 69003 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 10 rue du Dauphiné Lyon 3^e

DP 069 387 16 02139 Décision du 21 novembre 2016 à M^{me} Tymen Jeannine 247 rue du Coteau 69390 Millery - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 118 rue de Gerland Lyon 7^e

DP 069 382 16 02141 Décision du 25 novembre 2016 à Crédit Mutuel Enseignant Sud Est 3 rue Antoine de Saint Exupéry 69002 Lyon - Projet : Modification de Façade - Terrain : 3 rue Antoine de Saint-Exupéry Lyon 2^e

DP 069 382 16 02151 Décision du 22 novembre 2016 à Sdc du 8-12 rue Denuzière 49 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 8-12 rue Denuzière Lyon 2^e

DP 069 383 16 02154 Décision du 21 novembre 2016 à M. Weber Jacques 59 rue de la Balme 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 59 rue de la Balme Lyon 3^e

DP 069 384 16 02156 Décision du 22 novembre 2016 à Pharmacie Moreau 115 -117 Boulevard de La Croix-Rousse 69004 Lyon - Projet : Réfection d'une devanture - Terrain : 115-117 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 4^e

DP 069 383 16 02157 Décision du 24 novembre 2016 à Sci Tdn 11 boulevard Eugène Deruelle 69003 Lyon - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 11 boulevard Eugène Deruelle Lyon 3^e

DP 069 386 16 02158 Décision du 24 novembre 2016 à Indivision Perbet 4 impasse des Chênes 74240 Gaillard - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 69 rue Tronchet Lyon 6^e

DP 069 384 16 02159 Décision du 22 novembre 2016 à Sarl Mathieu Druost 52 quai Gillet 69004 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 52 quai Gillet Lyon 4^e

DP 069 386 16 02166 Décision du 24 novembre 2016 à Ares 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux-la-Pape - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 114-118 rue Vauban Lyon 6^e

DP 069 382 16 02180 Décision du 25 novembre 2016 à Régie Carron 9 rue Grenette 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 rue Mazard Lyon 2^e

DP 069 388 16 02184 Décision du 21 novembre 2016 à M^{me} Delherce Claire 2 rue Antoine Fonlupt 69008 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 2 rue Antoine Fonlupt Lyon 8^e

DP 069 384 16 02185 Décision du 22 novembre 2016 à Fast Couverture impasse de l'Industrie 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 5 place Bertone Lyon 4^e

DP 069 388 16 02186 Décision du 21 novembre 2016 à Eglise Protestante Evangélique 18 rue Pierre Sonnerat 69008 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 18 rue Pierre Sonnerat Lyon 8^e

DP 069 386 16 02187 Décision du 25 novembre 2016 à Paroisse Saint-Joseph Adl 133 rue Sully 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 142 rue Sully Lyon 6^e

DP 069 383 16 02191 Décision du 21 novembre 2016 à Plénétude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 143-151 rue Paul Bert Lyon 3^e

DP 069 382 16 02192 Décision du 25 novembre 2016 à Ville de Lyon Dgtb Secteur 1-2-4 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 2 rue Jean Fabre Lyon 2^e

DP 069 386 16 02200 Décision du 24 novembre 2016 à Sygne 6 rue Baraban 69006 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 50 cours Vitton Lyon 6^e

DP 069 386 16 02214 Décision du 21 novembre 2016 à Hospices Civils de Lyon 3 quai des Célestins 69299 Lyon Cedex 02 - Projet : Modification de façade - Terrain : 35 rue Pierre Corneille Lyon 6^e

DP 069 386 16 02216 Décision du 24 novembre 2016 à D'un Siège à l'Autre 129 rue Bugeaud 69006 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 129 rue Bugeaud Lyon 6^e

DP 069 386 16 02221 Décision du 24 novembre 2016 à M^{me} Petibout Marie 119 rue de Créqui 69006 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 6 rue Bossuet Lyon 6^e

DP 069 383 16 02238 Décision du 24 novembre 2016 à Sci Vauban Sarraill 12 rue de Montbrillant 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 12-14 rue de Montbrillant Lyon 3^e

DP 069 383 16 02286 Décision du 24 novembre 2016 à M. Houlier Arnaud 18 rue Camille 69003 Lyon - Projet : Remise en peinture d'un mur de clôture - Terrain : 18 rue Camille Lyon 3^e

Permis de construire délivrés pendant la période du 21 au 26 novembre 2016

PC 069 387 12 00031 M02 - Arrêté du 24 novembre 2016 Modificatif à Snc Université 2011 30 quai Claude Bernard 69007 Lyon - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment - Surface créée : 15370 m² - Terrain : 31-35 rue de Marseille Lyon 7^e

PC 069 385 13 00265 M02 - Arrêté du 24 novembre 2016 Modificatif à Tc Invest 223, route de Vienne 69008 Lyon - Projet : Changement de destination d'un bâtiment d'équipement général en 22 plateaux d'habitation et création de 43 aires de stationnement - Terrain : 44 rue des Noyers Lyon 5^e

PC 069 387 15 00351 M01 - Arrêté du 24 novembre 2016 Modificatif à Sci Technopark 2 33 avenue Foch 69006 Lyon - Projet : Construction d'un bâtiment de bureaux et de 64 places de stationnement - Surface créée : 2694 m² - Terrain : Zac rue Professeur Jean Bernard Angle Saint

Jean de Dieu Lyon 7^e

PC 069 387 15 00404 T01 - Arrêté du 24 novembre 2016 Transfert à Scv Le M 10 boulevard des Belges 69006 Lyon - Projet : Construction d'un immeuble de 37 logements, 2 commerces et création 34 aires de stationnement - Surface créée : 2617 m² - Terrain : 36 rue de l'Université Lyon 7^e

PC 069 388 16 00222 - Arrêté du 24 novembre 2016 à M. Quard Jean-Louis 661 route de Crémière 69440 Saint-Laurent-d'Agnay - Projet : Démolition partiel, reconstruction à l'identique, modifications et ravalement de façades et modifications de clôtures et portail - Surface créée : 11 m² - Terrain : 9 rue des Maçons Lyon 8^e

PC 069 387 16 00241 - Arrêté du 24 novembre 2016 à Audace Immobilier 18 rue Jean Moulin 38200 Vienne - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement et changement de menuiseries - Terrain : 95 rue Béchevelin Lyon 7^e

PC 069 385 16 00264 - Arrêté du 22 novembre 2016 à SCI Lyon 5 Valdo 66 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon - Projet : Démolition de bâtiments et construction de 5 immeubles de 108 logements avec création de 133 aires de stationnement - Surface créée : 6754 m² - Terrain : 104 rue Pierre Valdo Lyon 5^e

PC 069 383 16 00303 - Arrêté du 24 novembre 2016 à M. Hafner Gaspard 17 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en bureaux avec modification de façade et création de 74 m² de - Surface de plancher - Surface créée : 419 m² - Terrain : 26 rue Maurice Flandin Lyon 3^e

Dossiers d'autorisation de changement d'usage délivrés au titre des «dispositions tendant à maintenir ou à augmenter le nombre des logements» inclus dans les articles L637-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation, délivrés le 05 décembre 2016

N° dossier	Date dépôt	Adresse	Demandeur	Type de changement	Superficie	Date de l'arrêté municipal	Date contrôle de légalité
US n° 69 385 16 0198	31/10/2016	84 rue Saint Georges 69005 Lyon	M. Bonrepaux	Changement d'usage d'un local d'habitation en location meublée de courte durée.	88,34 m ²	05/12/2016	07/12/2016
US n° 69 381 16 0199	03/11/2016	20 rue Constantine 69001 Lyon	M ^{me} Testa	Changement d'usage d'un local d'habitation en location meublée de courte durée.	74,00 m ²	05/12/2016	07/12/2016
US n° 69 383 16 0194	19/10/2016	41 bd Eugène Deruelle 69003 Lyon	Société Rhamo	Changement d'usage d'un local d'habitation pour l'extension d'un commerce de restauration rapide.	23,04 m ²	05/12/2016	07/12/2016
US n° 69 383 16 0200	03/11/2016	105 cours du Docteur Long 69003 Lyon	M ^{me} Seguy	Changement d'usage d'un local d'habitation en cabinet dentaire.	64,35 m ²	05/12/2016	07/12/2016
US n° 69 383 16 0201	04/11/2016	69 cours Gambetta 69003 Lyon	M. Debarnot	Changement d'usage d'un local d'habitation en location meublée de courte durée.	37,00 m ²	05/12/2016	07/12/2016
US n° 69 383 16 0204	08/11/2016	8 rue Rabelais 69003 Lyon	Sci Clicovi	Changement d'usage d'un local d'habitation en location meublée de courte durée.	74,60 m ²	05/12/2016	07/12/2016
US n° 69 383 16 0211	17/11/2016	21 rue Maurice Flandin 69003 Lyon	M. Bourreau	Changement d'usage d'un local d'habitation en location meublée de courte durée.	62,79 m ²	05/12/2016	07/12/2016
US n° 69 386 16 0196	25/10/2016	31 rue Cuvier 69006 Lyon	Mme Contassot	Changement d'usage d'un local d'habitation en location meublée de courte durée.	36,00 m ²	05/12/2016	07/12/2016
US n° 69 386 16 0203	07/11/2016	27 rue de Sèze 69006 Lyon	M. Vercaemer	Changement d'usage d'un local d'habitation en location meublée de courte durée.	48,00 m ²	05/12/2016	07/12/2016
US n° 69 386 16 0205	10/11/2016	110 rue Sully 69006 Lyon	M. Masini et M ^{me} Grandi	Changement d'usage d'un local d'habitation en location meublée de courte durée.	99,00 m ²	05/12/2016	07/12/2016